

**Des gestes
concrets
pour moins
de déchets**

Synthèse de la consultation du public sur le projet de Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2025-2030

DIRECTION POLITIQUE ET PREVENTION DES DECHETS
Pôle Évolution des pratiques des usagers

Toulouse Métropole



**Au cœur de
votre quotidien**

Toulouse Métropole - Direction Politique et Prévention des Déchets
Service Évolution des pratiques des usagers

**toulouse
métropole**

Table des matières

La révision en quelques chiffres.....	2
Contributions portant sur l'axe A - Accompagner le changement	3
Contributions portant sur l'axe B - Favoriser la gestion de proximité des biodéchets.....	9
Contributions portant sur l'axe C - Lutter contre le gaspillage alimentaire.....	31
Contributions portant sur l'axe D - Promouvoir la consommation responsable.....	32
Contributions portant sur l'axe E - Poursuivre l'exemplarité de la Métropole et des communes membres.....	46
Contributions sans catégorie renseignée ou "Autres".....	48
ANNEXE : avis publiés en pièce jointe.....	68

La révision en quelques chiffres

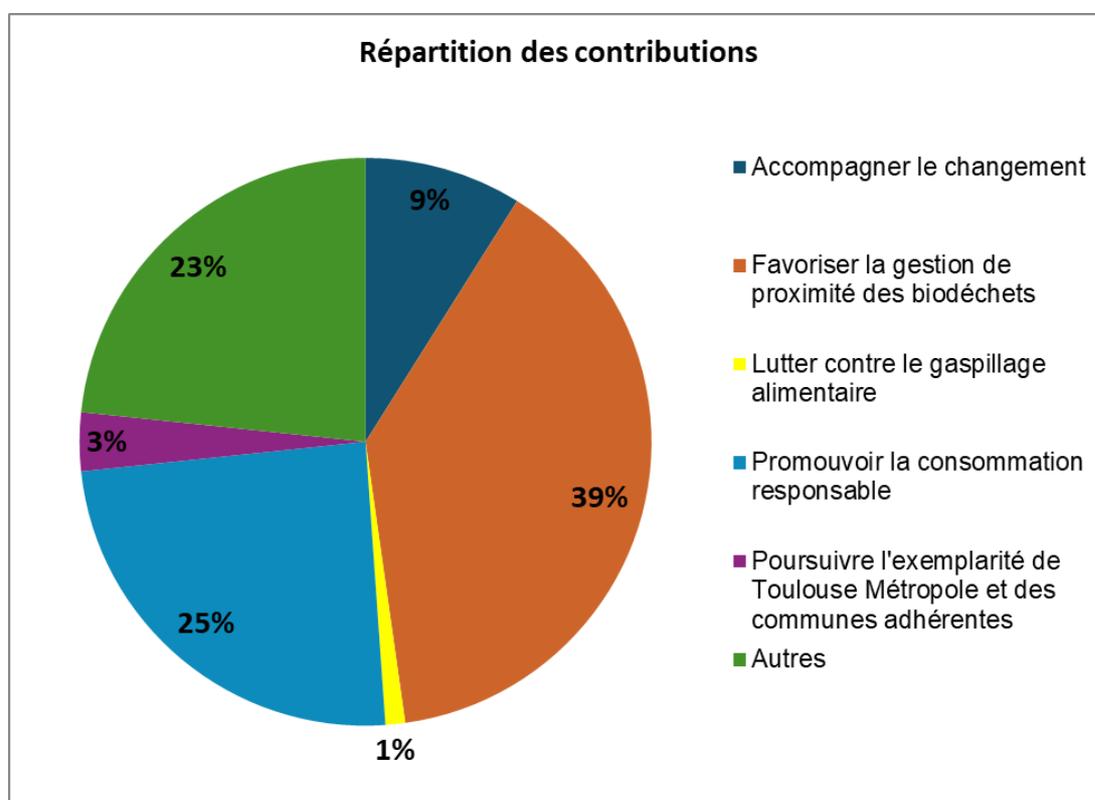
Le projet de Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) pour la période 2025-2030 a été soumis à la consultation du public du 10 octobre au 31 octobre 2024, sur le site de Toulouse Métropole « Jeparticipe ».

Retrouvez le ici : (<https://jeparticipe.metropole.toulouse.fr/>).

Au total total, ce sont **90 contributions** qui ont été déposées, par **66 personnes différentes**.

22 contributions soit 24% ont été déposées par des habitants de Toulouse, 63 soit 70% par des habitants d'autres communes de la Métropole (5 contributions ont été transmises par email sans cette information).

La répartition des thématiques abordées est représentée dans le graphique ci-dessous (pour les contributions multithématiques, la thématique principale a été retenue pour la classification).



Toutes les contributions sont présentées dans la suite de ce document, classées par thématiques (sauf pour les contributions multithématiques, où la thématique principale a été retenue pour la classification).

Sont repris le surnom du contributeur, le titre de la contribution, son contenu, et le nombre de soutiens reçus. Sur ce point, les participants avaient la possibilité d'exprimer un soutien aux contributions de leurs choix. Il convient néanmoins de noter que la date de publication des contributions impacte sur le nombre de soutiens reçus. La réponse de Toulouse Métropole apparaît à la suite de chaque contribution ou groupe de contributions portant sur le même sujet.

Contributions portant sur l'axe A - Accompagner le changement

8 contributions, dont :

- 5 relatives à la sensibilisation et la communication tout public confondu
- 3 relatives à la sensibilisation des plus jeunes (notamment dans les écoles)

Nom	Titre	Contenu	nombre de soutiens
vevette	Comment réduire nos déchets : éducation et information	Bonjour, Pour arriver à terme à une réduction des déchets il faut commencer à éduquer très tôt nos enfants et faire une information auprès de l'ensemble des citoyens toulousains ; Par exemple les déchets peuvent être réutilisés dans son jardin (paillage des arbres etc.) Les déchets alimentaires peuvent être amenés sur des sites de compostage (peut être en créer plus). Le tri sélectif doit être expliqué et pourquoi ne pas mettre en place des containers verrouillés qui obligent à plier les cartons ; Cartons qui devraient être réduit au strict minimum (voir avec les entreprises pour toute commande internet) sachant que ces cartons sont recyclés au Vietnam. Quant au paiement de la collecte des ordures ménagères la plus juste est celle calculée sur la base de la taxe foncière à condition que les containers soient comme à Tours munis d'un accès par code afin d'éviter que certaines personnes se déchargent dans les containers qui ne sont pas destinés à leur propre usage. Tout cela passe par de l'éducation et de l'information (flyers, porte à porte, réunion par quartier etc.) REDUIRE NOTRE CONSOMMATION	0

➤ Observations partiellement reprises dans le PLPDMA

-Toulouse Métropole réalise depuis de nombreuses années des animations scolaires sur le tri et la réduction des déchets auprès des publics scolaires en maternelle et élémentaire. Ces actions seront poursuivies et amplifiées dans l'action « A2- Sensibiliser la jeunesse et les étudiants aux gestes de réduction des déchets », avec également de nouvelles actions de sensibilisation auprès des étudiants.

-De nombreuses actions sont prévues pour favoriser la réutilisation des déchets végétaux (Actions « B7- Favoriser la pratique du broyage » et « B9- Développer la pratique du jardinage écologique »). La pratique du compostage continuera également à être déployée (Actions « B1- Développer le compostage individuel » à « B4- Accompagner la pratique du compostage auprès des citoyens »).

- La solution de la Tarification Incitative n'est pas retenue à ce jour en revanche des solutions de communication et d'accompagnement incitatif sont privilégiées. Plus d'informations au sujet de la tarification incitative page 60.

-La consommation responsable est le cœur du sujet de l'Axe D.

Anne-Fleur	Amplifier la communication et la sensibilisation	<p>Campagnes de sensibilisation massives via différents médias : affichages publics, chroniques régulières dans les journaux municipaux, réseaux sociaux, site internet dédié et mise en avant de ce qui existe (projets métropolitains et mise en avant des initiatives du territoire)</p> <p>Exemple de Roubaix qui a un site Internet dédié : https://www.roubaixzerodechet.fr/</p> <p>On a bien vu que la campagne d'affichage sur les composteurs gratuits a eu des effets : à reproduire chaque année sur des thématiques différentes !</p> <p>De manière général, les enjeux environnementaux doivent irriguer la communication institutionnelle, sans "culpabiliser" les gens mais en montrant l'engagement de la collectivité et de ses partenaires entreprises + en valorisant les initiatives pour que les gens découvrent les solutions et puissent les tester</p> <p>En interne, les agents et agentes doivent également être massivement sensibilisé-es (13 000 personnes juste pour Toulouse Ville et Métropole : ça aurait un impact !)</p>	0
------------	--	---	---

➤ **Observation reprise dans le PLPDMA**

-L'élaboration d'une stratégie de communication fait partie de l'action « A1- Mener des actions de sensibilisation du grand public ». Tous les types de supports (média, hors-média, communication externe et interne à la collectivité) seront utilisés pour communiquer plus efficacement.

-Une campagne de sensibilisation des agents et des élus est prévue en action « E1- Sensibiliser les agents et élus de la Métropole ».

Renaud	Mieux communiquer sur l'aval de la collecte	Je pense que cela intéresserait les habitants d'avoir l'information sur vos processus de recyclage (exemple matières plastiques) après la collecte : communiquer sur ce que vous faites pour valoriser les déchets.	0
--------	---	---	---

➤ **Observation reprise dans le PLPDMA**

Dans le cadre des actions de sensibilisation du grand public (A1) et des animations scolaires (A2), nous expliquons le devenir des déchets et les différents processus de traitement et de valorisation.

De plus tous les sites de gestion des déchets se visitent : <https://metropole.toulouse.fr/mon-environnement/dechets-et-proprete/les-dechets-dans-ma-commune>

Laetitia	Sensibiliser les habitants avec une réunion d'information	Sensibiliser les habitants qui ne sont pas connectés aux initiatives de la mairie en proposant une animation sur les places des principaux quartiers. Ces animations peuvent être orientées autour d'ateliers « jardinage », « compostage », « réutilisation des déchets », « upcycling », « recettes de cuisine ». Ne pas oublier les tous petits en mettant à disposition des activités pour eux ou utiliser, « création d'instruments de musique ou d'activités arts plastiques avec des déchets verts » avec du mobilier de récupération.	6
----------	---	---	---

➤ **Observations reprises dans le PLPDMA**

Les actions de sensibilisation du grand public sont intégrées dans l'action A1. Toulouse Métropole réalise depuis de nombreuses années des actions de sensibilisation en participant à de nombreux évènements sur le territoire. Des outils de sensibilisation variés (panneaux informatifs, modules de jeu, guides compostage etc.) sont utilisés, ainsi que des ateliers pédagogiques.

En complément, la Métropole accompagne dans le cadre de l'opération "c'est décidé, on réduit nos déchets" des foyers volontaires en leur proposant des solutions concrètes pour réduire leurs déchets (ateliers pratiques compostage, cosmétiques, etc.).

Plus d'infos sur : <https://jeparticipe.metropole.toulouse.fr/processes/defi-famille-zero-dechet-2024>

Des ateliers, formations et webinaires sur le compostage et le jardinage écologique sont également proposés sur le site de la Métropole : <https://tm.eservices.toulouse-metropole.fr/formation-compostage/>

nathalie_viguiier	Sensibilisation et pédagogie à l'école	Éveiller la conscience écologique des jeunes, sur ces sujets de gestion/tri des déchets, gestion des ressources, tout au long du parcours scolaire (maternelle -> lycée) à travers des ateliers théoriques sur les enjeux et pratiques sur le comment faire ? me paraît fondamental pour que ces pratiques deviennent des réflexes et que les jeunes puissent à leur tour sensibiliser les générations précédentes et exiger d'elles des comportements vertueux. Résidente à Blagnac, nous sommes confrontés à des problèmes récurrents et importants de décharges publiques où s'amassent des déchets en tout genre, encombrants et ménagers, des campagnes de pédagogie "à la source" (à l'école) me paraît une des clés pour tenter de résoudre ce problème de pollution et d'irrespect de l'espace public	13
-------------------	--	--	----

➤ **Observation reprise dans le PLPDMA**

-Toulouse Métropole réalise depuis de nombreuses années des animations scolaires sur le tri et la réduction des déchets auprès des publics scolaires en maternelle et élémentaire. Ces actions seront poursuivies et amplifiées dans l'action « A2- Sensibiliser la jeunesse et les étudiants aux gestes de réduction des déchets », avec également de nouvelles actions de sensibilisation auprès des étudiants.

Cécile	Des goûters fournis par le CLAÉ	<p>A l'école, la très grande majorité des enfants ont des goûters qui contiennent beaucoup d'emballages jetables à usage unique.</p> <p>Afin de favoriser l'éducation à l'environnement en montrant le bon exemple mais aussi afin que tous les petits toulousains aient accès à une collation saine et de qualité, une petite réorganisation et un coût supplémentaire minime sur le prix du CLAÉ (compensé par les économies d'achat du goûter par les familles) permettrait de fournir des goûters zéro déchets aux enfants et éviter ainsi d'ancrer de mauvaises habitudes.</p>	0
--------	---------------------------------	---	---

➤ **Observation non reprise dans le PLPDMA car en dehors du champ de compétences de Toulouse Métropole**

-Les CLAE dépendent des communes et non de la Métropole. Néanmoins, Toulouse Métropole propose des parcours éducatifs et des outils ludo-pédagogiques d'éveil au goût à destination des structures périscolaires (action « C2- Déployer des outils ludo-pédagogiques sur le gaspillage alimentaire »). Les actions de sensibilisation des enfants à la réduction des déchets seront également étendues aux structures périscolaires (action l'action « A2- Sensibiliser la jeunesse et les étudiants aux gestes de réduction des déchets »).

Tapo29	Sensibiliser et communiquer dès le plus jeune âge	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les jeunes (notre futur, nos futurs ambassadeurs !) via les réseaux et d'autres applications (tik tok, instagram, voire youtube !) - Mais aussi à l'école dès le plus jeune âge via des conférences et ateliers d'associations engagées dans la réduction des déchets : graine d'avenir st jory, zero waste toulouse, france nature environnement, egraine, etc. - ateliers tawashi, cuisine, fabrication de lessives, etc. Voire même via des visites de boutiques/lieux zéro déchets, la ressourcerie dans les déchèteries, etc. - Pour toute la population = Faire des campagnes de sensibilisation contre la cigarette à la vue du nombre de mégots ramassés au sol pendant les world clean up day (touche à la santé en plus de toucher à la réduction des déchets) - Ouvrir les concertations citoyennes (de ce type) plus longtemps pour avoir le temps de communiquer dessus (3 semaines c'est bien trop court à mon sens) - Déchets chantier à revaloriser ! Une quantité non négligeable dont il faudrait aussi s'occuper ? - Sensibiliser également avec des partages d'expériences positives (de personnes, de villes, ...) - Aider les entreprises dans les changements de matériels réutilisables / machines de nettoyage etc. (pour favoriser la consigne, le réemploi) - Contenants mutualisés super idée (« en boite le plat » existe déjà à regarder :) 	0
--------	---	---	---

➤ **Observations partiellement reprises dans le PLPDMA**

-Toulouse Métropole réalise depuis de nombreuses années des animations scolaires sur le tri et la réduction des déchets auprès des publics scolaires en maternelle et élémentaire. Ces actions seront poursuivies et amplifiées dans l'action l'action « A2- Sensibiliser la jeunesse et les étudiants aux gestes de réduction des déchets », avec également de nouvelles actions de sensibilisation auprès des étudiants, avec des formats variés adaptés aux différentes catégories d'âges.

-Les actions de sensibilisation à la propreté de l'espace public, et notamment contre le jet de mégot, et au tri des déchets "hors-foyer"- autrement dit en dehors de son logement- sont portées par le service en charge de la propreté urbaine, néanmoins elles sont menées en collaboration avec la Direction Politique et Prévention des Déchets de Toulouse Métropole. De nombreuses actions de nettoyage de l'espace public, type « Clean Up day » (opération de nettoyage citoyens), sont également organisées. Il ne s'agit pas de Déchets Ménagers et Assimilés (déchets produits par les ménages chez eux, déposés en déchèteries, en bornes d'apport volontaire ou en porte à porte), c'est pourquoi ces actions ne sont pas intégrées au PLPDMA. Plus d'informations sur la gestion des déchets : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/competences/les-dechets>

-La concertation citoyenne dans le cadre du PLPDMA était ouverte de mars à juin 2024, et avait pour objectif la « co-construction » du programme 2025-2030. La consultation publique réglementaire de 3 semaines, quant à elle, visait à soumettre le projet aux derniers avis. Retrouvez la synthèse et toutes les étapes de la concertation sur <https://jeparticipe.metropole.toulouse.fr/processes/PLPDMA>

Nous réfléchissons à d'autres formats de participation citoyenne pendant le reste de la durée du PLPDMA 2025-2030.

-Les déchets de chantier ne sont pas des Déchets Ménagers et Assimilés. Le service Economie Circulaire de Toulouse Métropole leur dédie un projet « Waste To Build » : <https://metropole.toulouse.fr/life-waste2build-en>

- Le retour à la consigne est accompagné dans l'action « D4- Contribuer au développement de la consigne ». Les acteurs locaux Consign'Up et En Boîte le Plat étaient notamment soutenus dans le cadre du PLPDMA en 2024.
- Les incitations financières pour les achats responsables (tels que l'achat « vrac » par exemple) et les pratiques vertueuses des citoyens seront étudiées dans le cadre de l'action « A3- Structurer une dynamique territoriale ».
- L'encadrement des produits et emballages mis sur le marché par les industriels est en dehors du champ de compétence de la collectivité (prérogatives de l'Europe et de l'Etat).

reynaud_2	Réduire et valoriser	<p>Un faisceau d'actions qui passe par l'information et l'éducation pratique de chacun.e à tout âge. Et surtout pouvoir faire des apports volontaires et un tri facilité et plus de proximité.</p> <p>C'est très difficile actuellement , quand on habite un appartement dans une résidence , qu'on a déjà réduit tous les emballages avec des achats majoritairement en vrac et qu'on apporte ses "déchets" organiques dans un compost collectif / parc municipal, c'est très difficile de voir toutes ces poubelles où tout est mélangé , de voir les dépôts "sauvages" au coin des allées et que tout le monde paye la même taxe d'enlèvement des ordures ménagères TEOM C'est assez injuste et cela n'incite pas au changement... Des comportements respectueux et des modes de vie et de consommation qui évoluent, c'est possible avec cette multiplicité d'actions incitatives.</p>	5
-----------	----------------------	--	---

➤ **Observations partiellement reprises dans le PLPDMA**

De multiples actions incitatives sont incluses dans le PLPDMA qui propose un programme d'action évolutif (dont des actions centrées sur l'accompagnement au changement de comportement) pour répondre aux enjeux de la réduction des déchets.

La solution de la Tarification Incitative n'est pas retenue à ce jour en revanche des solutions de communication et d'accompagnement incitatif sont privilégiées. Plus d'informations au sujet de la tarification incitative page 60.

Contributions portant sur l'axe B - Favoriser la gestion de proximité des biodéchets

35 contributions dont (non exhaustif) :

- 11 relatives à la pratique du compostage
- 5 relatives à la collecte et valorisation des déchets alimentaires
- 17 relatives à l'évolution de la collecte des déchets végétaux
- 2 relatives à la collecte d'autres déchets

La pratique et le déploiement du compostage :

Nom	Titre	Contenu	nombre de soutiens
zorgh	Cibler les syndicats de copropriété pour la mise en place du compostage	Aujourd'hui, Toulouse Métropole facilite la mise à disposition et l'installation de composteurs, à titre individuel ou collectif. Mais il reste encore de nombreuses copropriétés de l'agglomération qui ne disposent toujours pas de bacs. Les démarches sont souvent à l'initiative d'une minorité de copropriétaires. Cibler la communication autour du compostage auprès des syndicats de l'agglomération pour faire redescendre l'information auprès des conseils syndicaux permettrait d'accélérer la mise en place du compostage dans les ensembles résidentiels collectifs où les déchets verts représentent une part importante des déchets.	31
alain31240	Réduisons les biodéchets	Créer une commission qui aura pour vocation d'imposer et de suivre la mise en place de composteurs dans les pavillons et dans les résidences privées de Toulouse Métropole. Cette commission fera une inspection de chaque pavillons et résidences privées pour réaliser un état des lieux sur le nombre de composteurs présents. A l'issue de cet état des lieux, elle aura l'obligation d'imposer un composteur. Lors de transactions immobilières, il faut les notaires imposent la mise en place de composteur dans l'acte d'acquisition et en informe Toulouse Métropole qui devra livrer un composteur. Il serait souhaitable que des composteurs de grandes capacités puissent être proposés.	0

olivier_barbot	Le compost en habitat collectif quand il n'y a pas de "leader compost" dans les immeubles concernés	<p>Devant le constat que seules les copropriétés ayant un leader qui porte le projet de compost collectif ne sont aujourd'hui performantes, il est temps de penser un peu aux citoyens qui, à titre individuel, veulent participer à la valorisation de leurs déchets organiques.</p> <p>Plusieurs solutions pourraient être mise en œuvre par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le financement par la mairie de Toulouse de l'utilisation de bokashis, soit par la prise en charge de tout ou partie des frais d'entrée et/ou de collecte des associations qui s'en occupent, soit par la prise en charge de tout ou partie du coût d'achat de 2 bokashis par foyer (nécessaires pour un fonctionnement sans collecte). - Le financement de tout ou partie d'une solution de compostage en appartement du type "réducteur de biodéchets", permettant de produire du compost à partir de tous les déchets organiques du foyer, - La mise en place de composteurs collectifs sur les petits parcs (voire espaces verts de petite taille) de proximité dans la ville, avec cadenas et accès uniquement aux personnes formées, sans que la recherche d'un "leader compost" ne soit nécessaire pour que l'implantation ne soit décidée et en faisant en sorte qu'un employé municipal vienne faire le remue compost 2 à 3 fois par semaine afin d'éviter les odeurs et les rongeurs. <p>De nombreuses solutions à co-financer existent pour que chacun puisse s'y retrouver : https://www.neozone.org/innovation/dossier-14-composteurs-et-poubelles-dediees-pour-reduire-ses-dechets-alimentaires/</p>	20
----------------	---	--	----

➤ **Observations partiellement reprises dans le PLPDMA**

- Sensibiliser les conseils syndicaux au compostage constitue l'un des objectifs de Toulouse Métropole pour soutenir le déploiement des projets de compostage collectif. Cette sensibilisation s'intègre dans l'action « B4- Accompagner la pratique du compostage auprès des citoyens ».
- Le suivi et la promotion du compostage s'intègrent dans les actions « B1- Développer le compostage individuel » et « B2- Développer le compostage collectif en espace privé ». L'obligation réglementaire de trier à la source les biodéchets repose néanmoins sur la collectivité et non sur les habitants. En ce sens, ni le compostage de proximité, ni le tri des déchets alimentaires ne peuvent être imposés aux logements individuels et collectifs.
- La mise en place d'un composteur nécessite par ailleurs la validation préalable d'un certain nombre de prérequis (emplacement, potentiel de déchets végétaux, entretien du composteur, etc.) qui ne sont pas compatibles avec une généralisation du compostage à l'ensemble du territoire. Pour faciliter le l'implantation de nouveaux sites de compostage, le Plan Local d'Urbanisme intègre les conditions de mise en place de sites de compostage pour les nouveaux projets immobiliers.
- La recherche d'offres alternatives répondant au mieux aux besoins des habitants s'intègre dans l'action « B6- Expérimenter des dispositifs innovants ». En complément, Toulouse Métropole travaille au déploiement de bornes de collecte des déchets alimentaires. Ce choix technique résulte d'une veille

technique qui a écarté les solutions suggérées pour des raisons techniques, économiques ou réglementaires, dans un contexte de déploiement à grande échelle.

Ialou_3	Compostage collectif en ville	<p>Nos déchets organiques constituent une part très importante de nos déchets quotidiens. Certaines maisons de ville sont équipées de composteurs individuels ou vont être amenées à le faire, mais en plein centre il faut installer de nombreux composteurs ! Il en existe dans de très rares jardins, comme le jardin des plantes, mais il en faut partout, au moins à chaque borne de recyclage (avec le verre, papiers, cartons) comme c'est déjà le cas dans d'autres villes ou en Espagne notamment. Si l'on veut que le compostage soit effectué en masse, il faut que ce soit facile, rapide et à proximité des logements !</p> <p>Du fait des odeurs, des rats et en particulier pendant l'été, lorsqu'on ne possède pas de jardin, on ne peut stocker chez soi les biodéchets plusieurs jours !</p>	13
Nellynet	Composteurs publics	<p>Mettre à disposition des composteurs publics avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - simplicité d'accès (badge ou carte magnétique d'ouverture) - proximité des logements auxquels ils sont destinés - gratuité - donner un contenant aux utilisateurs avec affichage des déchets que l'on peut mettre ou pas au composteur - possibilité pour les utilisateurs de récupérer du compost pour leurs plantations - formation en e-learning des utilisateurs 	3
Jérôme	Compostage Croix de Pierre + REV (réseau express vélo)	<p>La rue de la digue + croix de pierre vont être réaménagées/refaites pour accueillir la voie vélo REV...c'est le moment de profiter du réaménagement de la rue de la digue et de la place de la croix de pierre pour penser à installer (enfin) des bacs à compost.</p>	0

Observations partiellement reprises dans le PLPDMA

-La mise à disposition et le suivi de composteurs sur l'espace public est intégrée dans le cadre de l'action « B3-Déployer le compostage collectif en espace public ».

- En complément du compostage de proximité dont le déploiement est inscrit dans le PLPDMA, la collecte des déchets alimentaires en bornes de collecte visera à proposer aux habitants une alternative au compostage, en particulier dans les zones urbaines densément peuplées. Ce nouveau service sera progressivement déployé à partir de 2025. La collecte n'est pas incluse dans le PLPDMA car elle sort du champ de la prévention des déchets.

- Au sujet de l'installation de composteur secteur Croix de Pierre et rue de la Digue : l'opportunité et la faisabilité technique seront étudiées sur ce secteur. Si une faisabilité technique est possible, l'installation d'un site de compostage sera engagée sous réserve d'un collectif regroupant au moins 30 foyers.

thomas_guilpai n	Tri et compostage dans les cimetières	Actuellement aucun tri n'est pratiqué dans les cimetières de Toulouse alors que 95% des déchets sont des déchets verts, qui sont donc collectés en mélange avec les pots de fleurs et déchets divers et ensuite incinérés. la ville de l'Union a mis en place des composteurs dans son cimetière et un lieu de dépôt des objets, pour les pots de fleurs (voir photo). En plus d'éviter des déchets verts à l'incinérateur, la mise en place de composteur permettrait de traiter localement ces déchets et même servir de lieu de stockage de brun pour des composteurs collectifs à proximité.	6
---------------------	---------------------------------------	---	---

➤ Observation partiellement reprise dans le PLPDMA

Cette action est transverse aux actions « B6- Expérimenter des dispositifs innovants » et « B7- Favoriser la pratique du broyage ». A l'instar du cimetière de L'Union, deux sites de compostage sont en cours de développement dans les cimetières de Pibrac et Saint-Jean. Ces composteurs concernent uniquement le tri des déchets végétaux produits dans le cadre du fleurissement des sépultures et leur gestion est assurée par les services techniques du cimetière. Compte tenu du volume de déchets à traiter et de l'espace de recueil que constituent les cimetières, ces sites ne peuvent être ouverts aux habitants pour le tri des déchets alimentaires ou pour le retrait de broyat.

patrice_ despax	Réduisons les rongeurs	Aux Minimes, nous avons beaucoup de rongeurs (encore un gros rat cette semaine dans la rue). Mettre des composteurs dans son jardin pourquoi pas, mais le pb est que ça attire encore plus les rongeurs. Et quand on a des enfants à garder... C'est un pb à régler si on veut composter tranquille.	2
--------------------	------------------------	---	---

anglade	Traitement des déchets organiques	Le principe du compostage individuel n'est pas simple d'utilisation. En effet, il faut aérer au moins deux fois par semaine les déchets. Il faut aussi humidifier les déchets. Le compost attire aussi les rats qui malheureusement sont nombreux dans notre quartier. Par conséquent ce principe n'est pas adapté à beaucoup d'individu.	5
---------	-----------------------------------	---	---

➤ **Observations reprises dans le PLPDMA**

La question de lutte contre les rongeurs est bien prise en compte dans le cadre de l'ensemble des actions de l'axe « B- Favoriser la gestion de proximité des biodéchets » déclinées dans les actions B1, à B4. Aussi, une communication spécifique sera renforcée sur les préconisations préventives à prendre pour dissuader les rongeurs de s'installer et de se reproduire.

Parallèlement, tous les composteurs collectifs installés sont des dispositifs conçus pour empêcher l'intrusion de rongeurs.

isam	Cibler les marchés et les primeurs pour la mise en place du compostage	Actuellement, Toulouse Métropole facilite la mise à disposition et l'installation de composteurs, à titre individuel ou collectif. Par contre, il reste encore de nombreux acteurs qui jettent beaucoup de déchets alimentaires mais qui ne disposent toujours pas de bacs. Il s'agit des professionnels du commerce de fruits et légumes : primeurs, marchés, marchés de gros .. Cibler la communication autour du compostage auprès de ce public avec le concours des organismes de corporation permettrait d'enclencher la mise en place du compostage à des fins d'utilisation du compost à titre privé ou public.	12
------	--	---	----

➤ **Observation partiellement reprise dans le PLPDMA**

- Cette proposition est intégrée dans l'action « B4- Accompagner la pratique du compostage auprès des citoyens ». Le développement du compostage cible prioritairement les ménages. Les professionnels peuvent également bénéficier de l'accompagnement de Toulouse Métropole sous réserve que ces conditions soient validées : professionnels pris en charge par le service public, conditions validées pour composter, production annuelle de déchets alimentaires inférieure à 5 tonnes de déchets alimentaires.

- Indépendamment des solutions proposées par Toulouse Métropole, l'ensemble des professionnels ont l'obligation de trier leurs déchets alimentaires et de mettre en place des solutions permettant leur valorisation, depuis le 1er janvier 2024. La mise en place de solutions par les professionnels ne relève pas du

champ de compétences de la Métropole. Néanmoins, les services de Toulouse Métropole viennent en appui à la recherche de solutions via les organisations de professionnels.

Gilbert	Gestion des déchets dans la métropole	<p>Il est une évidence d'affirmer que le problème de la collecte, du traitement et même du recyclage des déchets doit se traiter d'abord en amont. Moins nous produisons de déchets plus nous réduisons et simplifions les processus en aval.</p> <p>- pour les déchets alimentaires le compostage individuel ou collectif en résidence est une solution locale évitant le transport et le traitement car conservés sur place. Il faut continuer à informer et communiquer sur cette voie pour diminuer les volumes collectés. L'autre solution serait de généraliser cette collecte sélective déjà mise en place dans certaines communes de la métropole et d'utiliser ces déchets pour l'amendement des sols agricoles.</p> <p>- pour les déchets verts, donner une seconde vie aux végétaux taillés ou coupés en les transformant en broyat est une excellente solution car locale. Les résidus végétaux sont conservés sur place évitant les transports. Ne faudrait-il pas favoriser un peu plus cette voie en subventionnant en partie l'achat de broyeurs partagés par quartier ? D'autre part la nouvelle collecte payante que va mettre en place trop rapidement TM à partir de janvier va poser certains problèmes pour les personnes ayant de grandes surfaces avec beaucoup de végétaux. La mise à disposition de broyeurs "Kiloutou" ne va pas tout régler. Il faudrait repenser le système, démocratiquement avant sa mise en place et lister tous les problèmes et envisager ensemble les solutions.</p> <p>- pour les emballages et suremballages en plastique ou pas, il est important de continuer à sensibiliser les citoyens sur les achats en vrac et au détail sans utiliser des sacs dits compostables. Mais il faut surtout apporter des changements en amont vers les firmes de l'agro-alimentaires pour que l'utilisation des emballages et suremballages soit réduite au minimum car les volumes ici sont très importants. C'est aux politiques de faire remonter ces demandes.</p>	0
---------	---------------------------------------	--	---

➤ **Observations partiellement reprises dans le PLPDMA**

-Le développement du compostage individuel et collectif fait partie des propositions du PLPDMA de l'axe B –Favoriser la gestion de proximité des biodéchets (Actions B1, B2, B3 et B4), ainsi que la communication associée. L'incitation de la pratique du broyage fait également partie des propositions (« B7- Favoriser la pratique du broyage »).

-La thématique de l'achat en vrac rejoint la thématique générale de la promotion de la consommation responsable, qui fait partie des actions de sensibilisation de l'Axe A. Les incitations à la réduction des emballages en amont sont appuyées par les services de la Métropole mais ne dépendent pas des compétences directes de ceux-ci (prérogatives de l'Europe et de l'Etat).

-Concernant les déchets végétaux, voir la réponse détaillée pages 27 et 28.

La collecte et la valorisation des déchets alimentaires :

annie_khou	Déchets alimentaires à valoriser	Créer une collecte pour les bio déchets en supprimant un des ramassages classiques En centre-ville nous avons 3 collectes par semaine pour la poubelle verte Il faut en supprimer 1 Et remplacer par collecte bio déchets en distribuant petits containers dédiés Cela existe dans des villes à l'étranger comme Montréal. C'est la seule façon d'optimiser et valoriser ces déchets Car le compost pas évident quand on est en appartement et même dans une maison pas évident	14
lisab	Installer des bornes à compost	Dans chaque quartier, rue, faciliter le dépôt des biodéchets pour les immeubles et appartements ne disposant pas d'aménagement pour avoir un compost. En aval, faire du porte à porte et des ateliers pour expliquer l'intérêt et le fonctionnement. Lyon le fait alors pourquoi pas nous ? https://www.grandlyon.com/services/je-composte-mes-dechets/je-trouve-une-borne-a-compost	35

➤ **Observations non reprises dans le PLPDMA car ne concernent pas la réduction des déchets**

-La mise en place de solutions de collectes séparatives ne concerne pas la réduction des déchets mais la valorisation des déchets, elle n'est donc pas incluse dans le PLPDMA. Pour information, un projet de déploiement de collecte séparative des déchets alimentaires est en cours : la collecte des déchets alimentaires en bornes de collecte visera à proposer aux habitants une alternative au compostage, en particulier dans les zones urbaines densément peuplées. Ce nouveau service sera progressivement déployé à partir de 2025.

Nicole	Biomasse et biodéchets	<p>Une question plutôt qu'une proposition.</p> <p>D'un côté, le développement de centrales à biomasse dans l'agglomération de Toulouse avec un impact sur le transport du bois pour faire fonctionner ces centrales. Qui dit transport, dit pollution par les émissions des véhicules même si certaines centrales limitent à 100km leur rayon d'approvisionnement.</p> <p>Et de l'autre côté les déchets compostables produits localement par les citoyens qui vont être transportés vers des zones de mise en valeur.</p> <p>Ne pourrait-on pas utiliser les ressources locales pour alimenter des centrales biodéchets qui chaufferaient les habitations ?</p> <p>Question peut être très naïve d'une non experte du domaine.</p>	0
--------	------------------------	---	---

➤ **Observations partiellement reprises dans le PLPDMA :**

Cette proposition pourrait être partiellement reprise dans le cadre du PLPDMA sur l'action E3 d'accompagnement de projets favorisant l'Economie circulaire sur la Métropole. Il n'y a cependant pas d'actions spécifiques sur ce point, car le sujet concerne également des réflexions sur la fourniture et la consommation d'énergie. Pour information, des réflexions actuelles prennent en compte les possibilités de valorisations locales de ressources dans des centrales biomasses (la biomasse désignant l'ensemble des matières organiques pouvant se transformer en énergie).

Bleusoleil	Toulouse ville propre au service des seniors et des personnes en situation de handicap	<p>Séniors et personnes en situation de handicap vivants en appartement : Beaucoup n'ont pas de véhicule et aller en déchetterie est problématique.</p> <p>Déchets alimentaires compostables et Déchets verts : plus de mise en place de " points" de collecte déchets verts prévoir avec code d'identification (occupant / immeuble) et pesée des déchets permettant une récupération de composte x fois par an.</p> <p>Prévoir plus de container dépôts pour les vêtements.</p> <p>Et 1 fois par trimestre dont mai juin, des collectes petits ménagers pour seconde vie etc.</p> <p>Cela à un coût pour l'agglomération, prévoir peut-être une participation financière, même symbolique : ville propre</p>	6
------------	--	--	---

➤ **Observations partiellement reprises dans le PLPDMA**

-La mise en place de solutions de collectes séparatives ne concerne pas la réduction des déchets mais la valorisation des déchets, elle n'est donc pas incluse dans le PLPDMA. Pour information, un projet de déploiement de collecte séparative des déchets alimentaires est en cours : la collecte des déchets alimentaires en bornes de collecte visera à proposer aux habitants une alternative au compostage, en particulier dans les zones urbaines densément peuplées. Ce nouveau service sera progressivement déployé à partir de 2025.

-Concernant les déchets végétaux, voir la réponse détaillée pages 27 et 28.

- Différentes solutions de collectes des encombrants, en vue de leur réemploi, sont prévues dans le cadre de l'action "D1 - Faciliter la deuxième vie des objets". Dans un premier temps, la collecte préservante des encombrants vise à collecter sur rendez-vous les déchets ou objets occasionnels des particuliers à leur domicile. Ce service sera généralisé sur toutes les communes de la métropole à compter du printemps 2025. L'éco-organisme Ecosystem organise également régulièrement des points de collecte pour les appareils électroménagers sur la commune de Toulouse (voir le calendrier des dates sur le site Internet de la métropole). En complément, il est également prévu de renforcer la communication auprès des usagers sur les autres solutions de tri pour ces appareils (notamment la reprise 1 pour 1 obligatoire pour les revendeurs d'électroménagers).

malvina_azais	Déchets verts et "incroyables comestibles"	A l'instar de l'association Les Incroyables Comestibles qui œuvrent pour transformer les espaces urbains en jardins partagés, promouvant ainsi une alimentation durable et le lien social au cœur de la ville, la collecte des déchets verts aurait pour finalité le compostage et/ou le broyage afin de "nourrir" ces espaces partagés sur l'espace public. Ainsi cela participerait à la promotion de l'agriculture urbaine et participative en invitant les citoyen.nes à planter partout là où c'est possible et à mettre les récoltes en partage, tout en installant chaque fois que cela est possible des composteurs et des zones de broyage à des fins de paillage. Outre une sensibilisation au tri qui pourrait se faire sur ces zones (affichage, animations...) cela pourrait être une contribution à la sensibilisation à la biodiversité, au mieux consommer, au recyclage... En faisant la promotion du concept de ville nourricière, des dynamiques permettant de mettre les territoires en marche vers l'autosuffisance alimentaire, le développement durable s'enclenche.	7
---------------	--	---	---

➤ **Observations partiellement reprises dans le PLPDMA :**

L'incitation à favoriser la gestion de proximité des biodéchets par compostage ou broyage est incluse dans le PLPDMA avec des actions particulières pour le compostage collectif et la mise à disposition de solutions gratuites de broyage. Ces actions cumulées avec des réflexions autour du développement de l'économie circulaire (Action « E3- Développer les pratiques circulaires ») pourront apporter des solutions rejoignant les ambitions présentées.

L'évolution des modalités de collecte des déchets végétaux :

Nom	Titre	Contenu	nombre de soutiens
davout	Rasons nos haies ?	<p>La suppression du service de collecte des déchets verts telle qu'elle existe aujourd'hui ne peut être motivée, contrairement à ce qui est affiché, par un objectif de réduction des déchets verts.</p> <p>Pour réduire les déchets verts, il faut raser les haies, bétonner les jardins, couper les arbres et goudronner les pelouses. C'est ce vers quoi nous nous dirigeons avec le projet coupé des réalités qui est proposé pour l'année prochaine. Il semble que cette suppression n'est motivée que par le besoin de faire des économies.</p> <p>Il est totalement irréaliste de considérer que les gens qui travaillent auront le temps de composter leurs coupes de haies, comme il n'est pas plus réaliste de croire que tout le monde peut aller déposer ses déchets verts en déchetterie. Par contre, il est probable que pour éviter la nouvelle taxe, bon nombre de citoyens s'en débarrasseront de manière inappropriée et incivique.</p> <p>La solution actuelle est bonne. Celle qui sera mise en place en 2025 est en réalité une taxe supplémentaire doublée d'une réduction de la qualité des services publics et elle est contreproductive du point de vue écologique.</p> <p>Il est difficile de comprendre comment on a pu en arriver là.</p> <p>Cela étant dit, j'en arrive à ma proposition :</p> <p>Maintenir le service tel qu'il est actuellement et composter les déchets à l'échelle de la collectivité. La mutualisation de cette matière première est ce qu'il y a de mieux à faire et on pourrait y adjoindre une livraison de compost au moment du retrait des déchets ce qui fermerait le cycle.</p>	47
fab6164	Ne pas repayer ce que nous payons déjà	<p>Proposition : continuez le ramassage gratuit en modulant la fréquence selon les saisons. Entre les ramassages possibilité d'aller à la déchetterie</p>	24

jvo131	Rationaliser la collecte des déchets verts et la maintenir gratuite	Plutôt qu'une collecte à la demande individuelle des déchets verts (payante à terme), à imaginer des jours déterminés par quartier en maintenant le principe des collectes gratuites. Avantages directs : - rationaliser la collecte - maintien de la gratuité de la collecte	16
MACTOCH	Ramassage des déchets verts	Je demande que le service de ramassage des déchets verts à la demande soit maintenu, en le rendant éventuellement payant, et avec cet argent mettre en place des actions de sensibilisation, de formation, de compactage, pour les personnes qui le désirent. Stop à l'écologie punitive, oui à des projets adaptés à la réalité u terrain.	13
thierryjouclas	Le plan oui, pas la réforme de la collecte des déchets verts	Le plan proposé est pétri de bonnes intentions. Attention cependant à ne pas y glisser, au nom du bien-être commun, un impôt de fait, sur la réforme de la collecte des déchets verts. Ni la loi AGECE, ni le bon sens, n'imposent à la ville de Toulouse de supprimer la collecte des déchets verts, gratuite, à la porte de chaque habitant qui la demande. Le broyage recommandé se fera d'autant mieux de façon centralisée qu'avec l'actuelle proposition de location individuelle auprès d'un loueur (kiloutou?) qui sera probablement le seul bénéficiaire de cette opération plutôt mal emmanchée. Un habitant à la recherche de broyat se faisant fort d'aller le chercher lui-même parmi les lieux qui seront définis par les mairies de la métropole. Cordialement ThJ	7

alain31240	<p>Ne pas toucher à la collecte des déchets verts !</p> <p>La collecte actuelle des déchets verts est une démarche citoyenne et humaniste. La modifier ou la rendre payante est une aberration de Toulouse Métropole pour essayer d'appliquer la loi AGEC. Cette loi ne dit pas qu'il faut la supprimer et la rendre payante</p> <p>Continuer à collecter les déchets verts avec le type de collecte actuel donne des solutions :</p> <p>Pour produire des énergies renouvelables Mobiliser les biodéchets permet de développer la production de biogaz, une énergie renouvelable nécessaire à la décarbonation. Le biogaz peut être utilisé de différentes manières :</p> <ul style="list-style-type: none"> • sous forme de combustible pour produire électricité et chaleur ; • purifié en biométhane et utilisé comme carburant ; • injecté dans le réseau de gaz naturel. <p>Pour la résilience des modèles agricoles Remplacer les apports en engrais de synthèse par des engrais organiques issus de biodéchets (compost par exemple) présente d'importants bénéfices environnementaux. La revitalisation des sols peut ainsi se faire à l'aide de ressources renouvelables et disponibles sur le territoire.</p> <p>Après Toulouse Métropole doit harmoniser les collectes pour que toutes les communes soient sur le même pied d'égalité (Ex : 1 collecte tous les 15 jours et 10 sacs maximums)</p> <p>Supprimer la collecte gratuite des déchets verts au profit d'une collecte payante est uniquement fait pour pouvoir faire des économies et ainsi développer à grande échelle la collecte des dépôts sauvage qui salissent la Métropole (Dixit Vincent Terrail Noves lors de la réunion du 10 Octobre à Balma)</p>	6
------------	--	---

AMR	<p>Réduisons les déchets ET sauvons les jardins toulousains !</p>	<p>Propriétaire d'un petit jardin ... nous compostons « à l'ancienne » au niveau du jardin (sans utiliser un composteur !). Il s'agit des fleurs, feuilles, épluchures ... Je fais en sorte, avec bon sens, à ce qu'il n'y ait pas de « gaspillage alimentaire » ! Cependant, qui dit « jardin » dit « mauvaises herbes ». Si je les dépose dans le compost ... les graines de ces herbes vont s'intégrer au compost et à l'utilisation de celui-ci, je resème les graines des mauvaises herbes. Alors qu'en faire ? Quelle solution a été envisagée ?</p> <p>Ce serait d'ailleurs la même problématique, si on utilisait le broyeur après avoir fait sécher les mauvaises herbes ! Je dois dire que j'ai utilisé la possibilité offerte de prêt de broyeur Kiloutou que nous avons transporté dans le coffre de notre véhicule, c'est le seul broyeur que nous pourrions utiliser (en lui faisant traverser les pièces de la maison) car nous ne disposons pas d'un accès direct au jardin depuis la rue.</p> <p>Nous sommes, de fait, exclus du broyage à domicile.</p> <p>Pour des petits branchages, le résultat est positif. Par contre le bruit est difficilement supportable par les maisons qui nous entourent. Enfin, pour l'avoir testé, il n'est pas possible de broyer des feuillages verts. Nous avons aussi été confrontés à des « bourrages ». Il faut également faire coïncider une météo clémente avec le jour de la location pour travailler en extérieur, sans compter le va-et-vient pour aller chercher le matériel et le ramener.</p> <p>Il faut maintenir l'évacuation des déchets verts à domicile, et maintenir le volume à 10 sacs de 100l ou fagots pour éviter les déplacements à domicile pour des quantités négligeables.</p> <p>S'il devient difficile, voire impossible de faire évacuer les déchets verts qui ne peuvent être compostés, il faudra se résoudre à transformer les petits espaces verts en dallage ... Ce serait dommage et contreproductif quand tout un chacun prétend sauver la planète !</p>	0
AMC	Collecte des déchets verts	La proposition de collecte payante est prévue avec un rythme bimensuel et un volume de 240l qui ne correspondent pas aux besoins de taille d'un jardin avec une végétation abondante et qui varient selon les saisons. Le broyage ne convient pas et le résultat sera le recours à la voiture pour aller à la déchèterie. Il faut maintenir le volume maximum actuel de chaque collecte et la flexibilité de la date.	0
crouzette	Déchets verts maintenir un service gratuit	Active dans les gestes écologiques : compostage, ZERO déchet alimentaire, je demande le maintien de la collecte gratuite des végétaux de grande taille : branches des haies et arbustes. Et ce, aux périodes appropriées : automne et printemps. Le broyage ne peut me convenir. Mes petits rébus végétaux sont déjà compostés : herbes, feuilles, petites tailles. Dans le cas contraire je ferai raser les arbres et arbustes et bâtir des murs mais adieu oiseaux et insectes et régulation de la chaleur et humidité.	19

ecotm	Non à la fin de collecte végétaux	Nouveau programme très pénalisant financièrement et qui va favoriser l'édification de murs et terrasses. Du minéral à la place du végétal TRES contreproductif en matière de biodiversité, de lutte contre la chaleur, bref d'écologie en général. Le broyage pas très commode pour beaucoup d'entre nous. Une collecte des tailles de branches aux périodes critiques (automne-printemps) devrait être maintenue gratuitement ou à un tarif raisonnable (inférieur à 50€). Ces végétaux étant difficilement compostables en l'état. Refus des tontes de gazon qui doivent rester sur le terrain.	17
Nicole	Déchets verts et horaires des déchetteries	Les horaires des déchetteries vont changer au 1er novembre avec une réduction des heures d'ouverture les jours de semaine et le dimanche (pause méridienne de 12h à 13h45). Si ce changement est déduit de la fréquentation des déchetteries, il faudra revoir cette fréquentation quand le nouveau système de collecte des déchets verts sera opérationnel : janvier 2025.	0
benoit_o	Traitement des déchets verts	La mesure proposée aujourd'hui est d'éviter de ne pas ramasser les déchets verts pour avoir un impact direct sur le poids/hab. Cependant, cette mesure va avoir des impacts négatifs: Suppression de haies, d'arbres dans les maisons privées Sur fréquentation des déchetteries pour jeter les déchets verts Taille pas respectée Impossibilité de traiter le branchage à domicile.. La proposition consisterait à mettre en place un traitement du déchets verts à grande échelle, c'est à dire ramasser les déchets verts mais ne pas les comptabiliser en tant que déchets.. l'idée serait de les broyer et les utiliser par la métropole en épandage ou autre... Au lieu de demander à chacun de faire son broyage individuel, qui demande à ce que chacun s'équipe et le fasse, on le fait à grande échelle avec des broyeurs de grands volumes	24
jefcri	Déchets verts collectés	Maintenir une collecte hebdomadaire gratuite des déchets verts afin d'éviter les dépôts sauvages et l'arrachage des haies et des arbres nécessaires à la biodiversité. Mais éduquer les habitants à mieux jeter et valoriser leurs déchets par exemple en refusant les déchets non retaillés mis entiers et en vrac dans les bacs sans optimisation du contenant.	9

serge	Non au frais supplémentaire pour le ramassage des déchets verts	Je trouve que les 120 euros demandés pour le ramassage des déchets verts est encore une taxe supplémentaire à payer. Après l'augmentation très forte du prix de l'eau, voici une nouvelle proposition qui ne passe pas. Quand va-t-on s'arrêter de NOUS demander toujours plus, et VOUS de nous proposer de moins en moins de services.	16
annie_khoun	Déchets verts et taille haies	Absurdité de supprimer la gratuité de la collecte des déchets verts. Cela va à l'encontre du but recherché. Il faut faciliter la vie des gens au lieu de toujours leur demander plus d'effort et de les faire payer	12
Zorba	Gestion des déchets verts	La suppression du ramassage des déchets verts est une aberration écologique. Les déchets verts sont une ressource naturelle exploitable à grande échelle par les collectivités locales. Le transport individuel des déchets verts par les particuliers vers les déchetteries va couter très cher en émissions de Co2. Les solutions proposées pour les propriétaires de grands jardins sont inadaptées : broyage nécessitant un transport individuel, ramassage payant insuffisant. Il pourrait être envisagé une taxe spécifique pour les propriétaires de jardins, modulée en fonction de la surface non construite, donnée qui figure déjà sur l'avis de Taxe Foncière... afin de continuer à financer un ramassage efficace tel celui qui existe et qui doit être supprimé.	0

FF.PEREIRA	<p>SUPPRESSION DU RAMASSAGE DES DÉCHETS</p> <p>Monsieur le Président, Je me vois obligé de vous écrire directement parce que votre site "je participe" est bien trop intellectuel pour moi. De plus, le site est d'une complexité peu motivante pour y laisser une participation. Je vous informe que j'ai suivi très attentivement la vidéo de présentation de votre projet. J'ai donc suivi votre intervention où vous présentiez vos idées et le projet surtout destiné à faire des économies selon mon analyse. Aucun de vos arguments ne m'ont malheureusement convaincu et j'ai même été choqué par la manière suffisante dont vous avez traité la pétition qu'à lancé M. M. En effet, ce monsieur parlait des coûts, car si vous ne l'avez pas intégré, la vie est dure pour beaucoup de personnes et en plus le pouvoir d'achat a lourdement chuté. Mais il parle aussi de la suppression du service qui est la raison principale du mécontentement de certains citoyens. Un grand nombre de petites maisons sont occupées par des veuves qui, suite à la perte de leur époux, ont des revenus modestes et ne pourront pas payer les 120 € annuel ; donc, la suppression du service de collecte est de l'écologie punitive. Sur le plan financier, vous avez déjà divisé la collecte des déchets (emballage et ménager) sans que l'on voit le moindre centime de réduction de la taxe que nous payons à Toulouse Métropole. Donc, si le ramassage a été divisé par deux, sans aucune réduction de la taxe, cette action correspond à une augmentation de 50 %. Réorganisation que je ne conteste pas tout à fait d'ailleurs, mais l'oublier pour dire que la suppression du ramassage des déchets verts n'est pas une question de coût, c'est tout de même un peu fort de café. Une des participantes sur "je participe" donne comme idée de réduire la production de nos déchets ! Cette personne a entièrement raison, nous devrions arracher tous les arbres et haies et bétonner le tour de nos maisons et nous n'aurions plus aucun déchet. J'exagère un peu, toutefois ce n'est pas tout à fait faux ! Vos 6 ramassages de 240 l par an ne répondront pas à notre fonctionnement, aussi dès le début de l'année prochaine, je vais enlever mes 150 mètres de haies pour les remplacer par des palissades en faux bois et couper les deux mûriers-platanes qui produisent beaucoup de feuilles... Et s'il me reste un peu d'énergie et d'argent, je remplacerais le gazon par des cailloux de couleur. Je ne sais pas si vous réalisez que cela sera totalement contraire à la lutte contre le réchauffement climatique vu que nous serons nombreux à le faire, d'autant que comme tous, nous vieillissons et, par conséquent nous ne pourrions pas continuer à faire toutes les manœuvres que votre projet d'économie exige. Par exemple, vous parliez de passer les végétaux dans un broyeur, impliquant que l'entretien du jardin ne se fasse qu'une ou deux fois par an, malheureusement beaucoup d'entre nous n'avons plus les conditions physiques pour cette organisation ; alors nous le faisons, peu à peu, sur plusieurs mois.</p>	0
------------	--	---

FF.PEREIRA	SUPPR ESSIO N DU RAMA SSAGE DES DECHE TS ERTS	<p>Si on possède un véhicule, aller chercher un broyeur à Kiloutou à Portet (depuis Blagnac par exemple) et le ramener plusieurs fois par an et cela par habitant avec sa voiture personnelle et peut-être avec une remorque, c'est sans doute ce qui s'appelle une opération positive pour la pollution. Ne vaut-il pas mieux un ramassage par un seul camion pour des milliers d'habitants ?</p> <p>Vous parliez également du "mulching", avez-vous regardé combien vaut une tondeuse correcte qui possède cette fonction, sans compter que de ce fait nous serions obligés de jeter nos tondeuses qui fonctionnent correctement. C'est sans doute cela que préconisait la dame qui, à la tribune, proposait que l'on ne jette plus les appareils défectueux pour les réparer ?</p> <p>J'ai une superficie de jardin d'environ 400 mètres carrés, entre les haies en "résineux" et les branches des arbres que nous taillons au moins deux fois par an, mon jardin est tout à fait incapable d'absorber les déchets même broyés. La personne qui est venu conseiller de garder nos déchets verts pour "pailler" ne sait pas vraisemblablement de quoi il parle...</p> <p>Toutes ces contraintes feront sans doute reflleurir les dépôts sauvages comme c'est le cas dans les coins qui n'ont pas de service de collecte.</p> <p>Bref, votre projet n'est qu'un prétexte pour économiser en fonctionnement et sans doute réduire le personnel qui physiquement fait ce travail. Je ne comprends pas pourquoi vous ne l'avez pas clairement dit. Si tel est votre volonté (avec votre confrère chargé des finances M. Briand) vous auriez pu commencer par diviser par deux les tournées dans les périodes où les déchets ne sont pas produits par exemple décembre, janvier et février. Vous auriez pu également réduire une tournée sur deux les deux mois de vacances juillet et août.</p> <p>Vous évoquez également en exemple les collectivités voisines voire françaises qui ont déjà fait cette action. Tout d'abord toutes les collectivités n'ont pas fait la même réduction, malgré tout, je vous invite à regarder le nombre de pétitions qui ont fleuri à ce sujet, vous aurez peut-être un peu plus de prudence quant à la présentation de ce projet. A titre d'exemple : ce n'est pas parce que l'Iran impose que les femmes soient voilées que la France doit suivre l'exemple. Alors la présentation des voisins pour justifier quelque chose de négatif ou contraignant, n'est pas des plus pertinentes, sans quoi vous manifesteriez votre opposition à la construction de la ligne TGV en prenant exemple auprès du maire de Bordeaux.</p> <p>Enfin, dans un domaine, tout à fait politique, il faut que vous preniez conscience que la quasi-totalité des habitants de Toulouse Métropole n'ont pas voté pour vous, puisque vous n'êtes à cette responsabilité que grâce aux votes de certains Balmanais. Pour autant, vos décisions nous impactent fortement. Bien sûr, cet aspect de la démocratie vaut pour l'ensemble des dirigeants de Toulouse Métropole à commencer par Monsieur le Président.</p>	
------------	---	---	--

FF.PEREIRA	SUPPR ESSIO N DU RAMA SSAGE DES DECHE TS ERTS	<p>En ce moment, les débats sur le budget de la France vont bon train et certaines personnalités de l'ancien gouvernement ont mis en cause l'augmentation des dépenses des collectivités ! Beaucoup s'en sont défendus, c'est pour cette raison, lorsque j'ai vu en visionnant la vidéo de la présentation de votre projet, que j'ai été abasourdi par le nombre de responsables qui ont défilé à la tribune :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Responsable du pôle évolution des pratiques des usagers - Coordinatrice de projet - Chargée de mission compostage de proximité - Directeur Politique et prévention des déchets - Responsable du pôle valorisation et recyclage - Cheffe de service prévention des déchets - Chargée de mission encombrants - Responsable du pôle évolution des pratiques - Directeur Politique et Prévention des Déchets Toulouse Métropole, etc. <p>Sans compter les sociétés de sous-traitance, de conseil, de communication, qui travaillent sur ce projet !</p> <p>Sans vouloir être désobligeant cette organisation me fait penser à une armée mexicaine !</p> <p>Je n'ai rien contre ces personnes ! Elles ne se sont pas embauchées et nommées elles-mêmes. Je suis même content que mes impôts permettent de faire travailler ces fonctionnaires.</p> <p>Je me pose, quand même, les questions suivantes :</p> <p>Toutes ces personnes sont-elles payées par l'économie des ouvriers qui ne vont plus faire la collecte ?</p> <p>Toutes ces personnes sont-elles vraiment utiles ?</p> <p>Ne font-elles pas doublon ?</p> <p>La volonté d'économie de ce projet n'est-elle pas compromise ?</p> <p>Je comprends mieux maintenant les reproches des gouvernants au sujet de la dette et aussi le leitmotiv des écologistes qui se font les champions de la création d'emploi en faisant de l'écologie.</p> <p>Dans l'espoir que vous lisiez ce courriel, je vous prie de croire, Monsieur le Vice-Président, l'expression de mes salutations distinguées.</p> <p>F. PEREIRA</p>	
------------	---	---	--

➤ **Observations partiellement reprises dans le PLPDMA**

Le 20 juin dernier, le Conseil de Toulouse Métropole a voté l'évolution de la collecte des déchets végétaux en porte-à-porte afin de répondre à plusieurs enjeux majeurs :

- La réduction des quantités de déchets traitées. En effet, la collectivité est soumise aux obligations de la loi AGEC ainsi qu'aux objectifs fixés par le plan régional de gestion des déchets. La loi AGEC (Article L541-1 du code de l'environnement) stipule une réduction de 15% des déchets ménagers et assimilés produits par habitant entre 2010 et 2030 (voir [Section 1 : Dispositions générales \(Articles L541-1 à L541-8\) - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)). Afin de respecter ces obligations réglementaires, la démarche de la collectivité est de promouvoir la gestion in situ des déchets végétaux (qui représentent aujourd'hui 46 000 tonnes ramassés en 2023 (voir Rapport Annuel Déchets sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets)).
- La meilleure prise en compte de la santé et sécurité de nos agents de collecte : aujourd'hui, la collecte des déchets végétaux en sacs et en fagots est très traumatisante pour les agents de collecte car va à l'encontre de la recommandation R437 de la CNAM et nous avons un véritable enjeu de transformer la collecte en passant en bacs pour réduire les accidents du travail.
- L'harmonisation du service : Sur le même modèle que les autres collectes de la métropole c'est-à-dire les collectes d'ordures ménagères, collecte sélective, il a été décidé d'harmoniser également le service des déchets végétaux. Cette évolution permet à l'ensemble des habitants de bénéficier du même niveau de service : aujourd'hui, la collecte des déchets végétaux ne dessert pas l'ensemble des habitants de la métropole. Certaines communes n'ont aucun service.

Cette évolution de service n'a pas vocation à engendrer une bétonisation des sols, ni d'augmenter l'impact carbone de la gestion des déchets végétaux, mais bien de transformer les habitudes pour une gestion plus vertueuse des ressources et de jardins

La démarche de Toulouse Métropole est de promouvoir la gestion in situ des déchets végétaux par le compostage et le broyage. Cette pratique contribue à la biodiversité de la ville en conservant votre végétation, que nous savons être indispensable dans la lutte contre le réchauffement climatique. C'est justement dans cette optique que la collectivité propose également gratuitement des formations sur les techniques de gestion durable de vos jardins : il est possible de s'inscrire directement sur le site de la métropole.

Les déchets végétaux enrichissent le sol, réduisent les besoins en eau et augmentent la vitalité de nos plantations. Les réemployer en engrais naturels ou en paillage favorise la biodiversité et la résistance de vos plantations. Quelle que soit votre condition physique, votre disponibilité ou la taille de votre jardin, il existe une solution adaptée pour réduire et réutiliser l'ensemble de vos végétaux sur place.

Pour cela, la collectivité a mis en place un certain nombre de services gratuits pour tous les habitants :

- Des prestations de broyage à domicile ;
- Le prêt de broyeurs à végétaux ;

- Des opérations de broyage sur l'espace public (Le broyat obtenu sera soit repris par l'habitant pour nourrir les sols de son jardin, soit utilisé pour enrichir et entretenir les jardins et espaces verts publics) ;
- Des points d'apport volontaire éphémères dès début 2025 ;
- Des formations sur la gestion des déchets végétaux au jardin/ l'entretien des jardins, ce qui inclut des apprentissages de créations de jardins, des sessions de sensibilisation pour accompagner les habitants dans les changements de regard et de pratiques sur les résidus de jardin. Ces formations peuvent également vous apporter des solutions alternatives à la valorisation des déchets issus de certaines essences de végétaux ;
- La possibilité de bénéficier d'un composteur gratuit ;
- Et toujours la liberté de se rendre gratuitement en déchèteries, sans limite de passage.

Pour les usagers qui souhaitent maintenir une collecte à domicile, deux solutions leurs sont proposées :

1. S'inscrire à un service gratuit de collecte en porte-à-porte qui correspond aux 6 collectes saisonnières gratuites, une par mois, au printemps (mars - avril - mai - juin) et à l'automne (octobre - novembre), quand les travaux de jardinage sont les plus importants.
2. Souscrire à un abonnement payant qui correspond à 24 collectes par an, soit une collecte toutes les deux semaines pour un forfait de 120€ par an, l'équivalent de 10€ par mois. S'y ajoutera le service supplémentaire de 6 collectes saisonnières gratuites. Cela correspond en tout à 30 collectes par an (2 collectes par mois sauf en mars, avril, mai, juin, octobre et novembre où il y aura 3 collectes). La période d'abonnement est ouverte depuis le 1er juillet 2024 et se terminera le 31 janvier 2025, pour une collecte courant mars 2025.

A l'inscription (à la collecte gratuite ou à la collecte payante), un bac de 240 L vous sera distribué.

Enfin, vous aurez également la possibilité de réserver une benne de 8 ou 15 m³ pour les déchets végétaux volumineux. Ce service payant sera disponible prochainement.

Tous ces services sont disponibles via le site internet de la métropole : <https://metropole.toulouse.fr/mon-environnement/dechets-et-proprete/les-dechets-vegetaux>

Les abonnements de collecte en porte-à-porte permettront de financer en partie le coût de cette collecte, tandis que les nouveaux services le seront par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Ces nouveaux services, que le coût de la TEOM doit financer, sont des leviers pour maîtriser les coûts de gestion de nos déchets. Nous faisons face, actuellement, à des hausses considérables en termes de coûts de gestion de nos déchets. À titre d'exemple, la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), dont nous sommes redevables, passera, pour l'incinération, de 12€ par tonne en 2020 à 25€ par tonne en 2025. Pour Toulouse Métropole, cela représente une hausse de plus de 2,4 millions d'euros. Pour autant, nous n'augmenterons pas la TEOM cette année

Sujets divers en lien avec la collecte des déchets :

Laura J	Collecte des déjections animales	<p>Bonjour,</p> <p>Ayant un chien, je me retrouve avec une quantité non négligeable de déjections. Pour celles produites à domicile, pour l'instant je les mets au pied de mes haies mais cela ne me satisfait pas. Je ne les composte pas à cause des éventuels parasites qui pourraient s'y retrouver et finir dans les fruits et légumes enrichis avec un tel compost. Pour les déjections produites dans l'espace public, nous les ramassons avec des sachets et elles finissent dans les poubelles de rues publiques. Elles sont donc brûlées alors qu'elles sont riches en tant que fertilisant. Serait-il envisageable de prévoir des composteurs collectifs dédiés à ces déchets spécifiques dont le produit final servirait à enrichir les sols des espaces verts de nos communes ? Ce serait un point d'apport volontaire collectif pour les déchets produits à domicile et des poubelles spécifiques pour recueillir les déjections mises en sachets et jetées dans les poubelles de rue publiques. Cela serait extensible à tous les animaux, pas uniquement les chiens.</p> <p>Merci de votre lecture !</p>	9
Pauline T	Valoriser nos déchets autant que possible	<ul style="list-style-type: none"> • VALORISER les biodéchets et LIMITER les emballages sur les marchés de plein vent et dans les halles ! Promouvoir l'utilisation des emballages réutilisables, sacs tissus ou tote bag pour les fruits et légumes, boîtes pour acheter son fromage/viande/plats préparés etc. ! Développer des actions pour limiter le gaspillage et récupérer les biodéchets pour les valoriser • DECHETS VERTS : Collecte à maintenir sera plus écologique et moins bruyante pour la biodiversité et le voisinage. Mais pourquoi ne pas prévoir plutôt d'avoir des lieux de traitements / broyages dans différentes zones d'habitation (qui seraient insonorisées, emménagées pour) ? Les prêts de broyeurs gratuits sont une bonne idée mais ne seront peut-être pas suffisants ? De plus, un lieu commun pourrait permettre de créer du lien, de l'emploi, des bénévoles qui peuvent aider etc. • DECHETS ANIMAUX ET HUMAINS (urine, déjections) : Valoriser les déjections canines et l'urine humaine (À Châtillon, ils collectent leur urine pour la transformer en engrais : "Une filière opérationnelle citoyenne"). L'urine humaine est bourrée d'azote, de phosphore et du potassium. Bien plus écolo que les engrais de synthèse dont la fabrication énergivore rejette beaucoup de gaz à effet de serre. Toilettes sèches à développer sur les événements 	

➤ **Observations non reprises dans le PLPDMA**

- Les excreta constituent un potentiel important de matières organiques. Néanmoins, la gestion des excreta d'animaux sur l'espace public ne relève pas du champ des déchets ménagers et n'est donc pas intégré au PLDPMA. De même, la gestion des excreta humains relève de l'assainissement et n'est donc pas intégré au PLDPMA. Enfin, la gestion des excreta, qu'ils soient d'origine humaine et animale, soulève des problèmes d'ordre sanitaire et implique une gestion différenciée et spécifique en comparaison des biodéchets (déchets alimentaires et végétaux).

Contributions portant sur l'axe C - Lutter contre le gaspillage alimentaire

Nom	Titre	Contenu	nombre de soutiens
Pauline T	Lutter plus fortement à l'antigas pillage !	<ul style="list-style-type: none"> Les cantines des hôpitaux : Que font les hôpitaux sur ce sujet ? Cantine scolaire : il existe aussi de la documentation gratuite développée par l'application « To good to go ». Le programme, nommé "Mon École Anti Gaspi", vise à introduire des notions de développement durable tout en mettant en avant l'importance de la lutte contre le gaspillage alimentaire. Ainsi, les enfants apprennent à adopter les bons réflexes dès le plus jeune âge. Il s'agit de ressources pédagogiques comme des jeux, des vidéos, des affiches, etc., mis à la disposition des enseignants et des animateurs périscolaires. J'ai découvert récemment aussi une application « YOC » qui lutte contre le gaspillage alimentaire dans les cantines collectives https://apliyoc.com/ 	0

➤ Observations partiellement reprises dans le PLPDMA :

- Les hôpitaux ne relèvent pas du champ de compétences de Toulouse Métropole.
- Concernant la restauration collective communale, elle est accompagnée dans le cadre de l'action « C1- Accompagner les communes à la mise en œuvre d'une restauration collective durable » qui vise à la mise en œuvre d'une restauration collective durable depuis plusieurs années. Au regard de son bilan positif dans le cadre du précédent PLPDMA, ce dispositif d'accompagnement est reconduit. Les deux volets "approvisionnement durable" et "réduction du gaspillage alimentaire" constituent les socles de l'accompagnement, du fait de leur complémentarité. Parallèlement, des actions de formation et de sensibilisation des agents, élus et convives sont proposées, afin de permettre à tous une meilleure compréhension des enjeux liés à l'alimentation durable.
- Dans le cadre de l'action « C2- Déployer des outils ludo-pédagogiques sur le gaspillage alimentaire » une mallette ludo-pédagogique "trop moche, mais trop bon" a été déployée afin de travailler sur les processus d'acceptation des légumes et de sensibiliser les enfants (6-11 ans) dans les écoles. Une nouvelle version adaptée aux maternelles a été élaborée et sera déployée.
- Le don alimentaire fait partie des actions qui sont accompagnées dans le cadre de l'action « C1- Accompagner les communes à la mise en œuvre d'une restauration collective durable » à destination de la restauration collective communale. A titre informatif, l'association Miam'UP est également soutenue pour le déploiement d'une solution de don au titre de l'action « A3- Structurer une dynamique territoriale ».

Contributions portant sur l'axe D - Promouvoir la consommation responsable

22 contributions dont :

- 11 pour limiter les emballages et développer la consigne (notamment dans les commerces)
- 6 pour développer des solutions de réemploi (ressourceries, zones de dons...)
- 4 pour changer les habitudes de consommation et opter pour l'autoréparation
- 1 pour développer les textiles réutilisables

Limiter les emballages et développer la consigne :

Nom	Titre	Contenu	nombre de soutiens
Elisabel	Non aux bouteilles plastiques, oui aux bouteilles consignées !	<p>Pour limiter les déchets, le plus simple est encore de ne pas les créer.</p> <p>La collectivité doit interdire aux magasins de vendre des produits dans des bouteilles en plastique, et interdire aux industriels de proposer des produits dans des bouteilles plastique.</p> <p>S'ils continuent à le faire, ils doivent payer des taxes pour financer la gestion des déchets associés au sein de la collectivité.</p> <p>En parallèle, il faut inciter financièrement les industriels et les magasins à vendre et les consommateurs à acheter des produits dans des bouteilles en verre consignées et réutilisées.</p>	49
Elisabel	Refuser les produits (sur)emballés pour limiter... les emballages	<p>Pour limiter les déchets, le plus simple est encore de ne pas les créer.</p> <p>La collectivité doit interdire aux magasins de vendre des produits (sur)emballés, et interdire aux industriels de proposer des produits (sur)emballés.</p> <p>S'ils continuent à le faire, ils doivent payer des taxes pour financer la gestion des déchets associés au sein de la collectivité.</p> <p>En parallèle, il faut inciter financièrement les consommateurs à acheter des produits en vrac.</p>	42

➤ **Observations partiellement reprises dans le PLPDMA**

Le retour à la consigne est accompagné dans l'action « D4- Contribuer au développement de la consigne ». Les acteurs locaux Consign'Up et En Boîte le Plat étaient notamment soutenus dans le cadre du PLPDMA en 2024.

Rose	Taxer l'eau en bouteille, punir le suremballage	L'eau en bouteille est un non-sens, notre eau est potable et saine. Les entreprises qui font du suremballage devraient avoir une taxe carbone en conséquence. Pour produire moins de déchets, il faut aller à la racine du problème.	21
------	---	--	----

➤ **Observation non reprise dans le PLPDMA car en dehors du champ de compétences de Toulouse Métropole**

L'encadrement des produits et emballages mis sur le marché par les industriels est en dehors du champ de compétences de la collectivité (prérogatives de l'Europe et de l'Etat).

jordan_samson	Développer un plan "Sortir du Plastique à Usage Unique" à Toulouse	Plusieurs villes ont mis en place une réflexion puis un plan d'action pour que ne soient plus générés de plastique à usage unique par les commerces de la ville. Nous pouvons citer l'exemple de Berkeley en Californie, ou plus proche, la mise en place à Paris d'un plan d'action "SORTIR DU PLASTIQUE À USAGE UNIQUE". Il semble primordial de mettre en place ce type de plan d'action afin d'accompagner l'ensemble des commerçants de la ville à ne plus produire de plastique à usage unique. Guide édité par la ville de Paris : https://cdn.paris.fr/paris/2024/09/19/annexe_3_guide_pratique_sortir_plastique_usage_unique-gkVc.pdf	33
Renaud	Réduire les emballages sur les marchés	En complément de la proposition prod-PROP-2024-10-8845, (1) inciter/obliger les commerçants sur les marchés à proposer des emballages consignés ou payants. (2) sur les marchés, interdire de vendre des produits sous vide : au marché St Michel, (depuis le covid) tous les commerçants de viande s'y sont mis et n'ont jamais fait marche arrière. A la question du pourquoi, voici la réponse : mon voisin le fait ; il gagne du temps et vend davantage que moi si je ne le fais pas et suis occupé à servir. Résultat : tout est micro emballé sous plastique. --> il faut aider les commerçants vertueux et/ou les obliger collectivement. Sur les marchés, la ville doit pouvoir imposer certaines règles.	2

➤ **Observations reprises dans le PLPDMA**

Suite à la phase de co-construction réalisée avec les acteurs du territoire et les habitants de mai à juin 2024, cette proposition est intégrée dans le cadre de l'action « A4-Sensibiliser les usagers professionnels aux gestes de réduction des déchets ». Un accompagnement des petits commerces, artisans et restaurateurs sera envisagé afin qu'ils puissent développer des actions en matière de consommation responsable et de réduction des déchets (ex : apport de contenants réutilisables, réduction des plastiques et des emballages dans l'offre proposée, etc.).

jordan_sam son	Soutenir les commerces engagés dans la réduction des déchets, le réemploi et les circuits courts.	Supermarché coopératif, groupement d'achats, magasin à vrac, boutique de seconde main, ressourcerie, ... Afin de promouvoir les bonnes pratiques, il sera utile de soutenir financièrement (subvention, mise à disposition de foncier ou de locaux commerciaux, abattement fiscal, promotion via des communications publiques, ...) les commerces engagés dans la réduction des déchets, le réemploi et dans les circuits courts.	37
atc2m_2	Valoriser les consignes d'emballages : une charte pour les commerçants	<p>La proposition décrite s'inscrit dans une démarche raisonnée, respectueuse de l'environnement.</p> <p>Il s'agit d'une démarche de changement dans l'emballage et les contenants au sens large à travers la valorisation des consignes (verres, cartons "auto-fermable" réutilisables et autres).</p> <p>L'émergence de nouveaux quartiers sont autant d'opportunités pour la mise en place de ce type de démarches. C'est notamment le cas du Faubourg Malepère.</p> <p>La proposition consiste à la création de chartes pour les commerçants de quartier afin qu'ils s'engagent dans la démarche garantissant ainsi une contribution aux 15% de réduction attendu. Une contrepartie financière sur les taxes (réduction taxe ordures ménagères pour les adhérents à la charte pourrait être envisagée dans un schéma gagnant/ gagnant).</p> <p>L'absence d'emballage c'est aussi la réduction du prix de revient du produit manufacturé, ce qui pourrait se retrouver sur les prix de vente.</p> <p>Il est évident que les initiatives de types "En boîte le plat", "consign-up" font partie des opportunités qui doivent être envisagés comme certaines autres régions l'expérimentent plus largement.</p>	20

jeremy_blot	Impliquer Toulouse Métropole dans la mise en place de la consigne	<p>Mise en place par Toulouse Métropole de point de collecte avec consigne.</p> <p>Le dépôt des déchets consignés (verre, bouteille plastique, bouchons...) peuvent donner droit à</p> <ul style="list-style-type: none"> - une réduction de la taxe d'ordure ménagère - des bons vers les services de Toulouse Métropole ou communal (Musée, cinéma, ticket de transport en commun...) 	
Pauline T	Investir dans des entreprises qui cherchent le plus possible à réduire leurs déchets et ceux des autres	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le vrac, investir dans les entreprises engagées dans des démarches de réduction des déchets, achat local, (drive tout nu, ceci cela, la chouette coop, Anaïs friperie, marchés ambulants vrac, savons artisanal,... Faire une carte collaborative de toutes ces initiatives à promouvoir dans la région !! • Favoriser/promouvoir l'allaitement (cela pourrait réduire significativement la mise aux déchets de boites de laits infantiles) - l'association de la lèche league mérite à être plus connue sur ce sujet et de la communication pourrait être faite (jamais vu sur les panneaux de la ville). • Promouvoir les Couches et serviettes hygiéniques lavables ! Mettre en place dans les crèches la couche lavable comme cela se développe dans certaines villes (existait « les tontons laveurs » sur Toulouse qui s'occupait de les récupérer, les laver et les ramener). Pour les textiles sanitaires lavables, pourquoi pas donner des kits gratuits dans les écoles ? Et expliquer leur fonctionnement, nettoyage, intérêt, etc. ? • Développer les magasins d'occasion / ressourceries (trop peu nombreuses) • Les cafés bricol sont à valoriser et à développer plus fortement dans nos villes • Développer la location de matériels (ma bibliothèque d'objets Toulouse à déployer plus fortement !), application prêts entre voisins, etc. ! • Eau en bouteille plastiques à interdire : eau du robinet à promouvoir, bouteilles consignées à développer ++ (fourgon, drive tout nu, Consign'up) • Fontaines eau à mettre en place dans la metropole toulousaine et/ou alors connaitre lieux où pouvoir remplir sa bouteille d'eau et communiquer dessus (applications existent) • Interdire les boissons non consignées comprises dans les menus ! • Sensibiliser les commerces à la consigne mais aussi à ce que les clients ramènent leurs contenants lavables, sacs réutilisables ! • Développer l'agriculture urbaine 	0

Floriane	Réduire les déchets à la source -> les magasins type drive, supermarchés ...	Il est difficile de réduire ses déchets quand on accumule les emballages dès qu'on a le malheur de faire ses courses dans un drive ou un supermarché "classique". Il faudrait commencer par réduire les emballages qui sont distribués aux particuliers avant de demander aux particuliers de faire encore des efforts. Mettre en place une action importante de sensibilisation, accompagnée d'une taxe vers les grandes enseignes qui ne réduisent pas leurs emballages.	19
Cécile	Arrêter les boissons incluses dans les menus	De nombreux commerces de restauration du midi proposent une boisson "gratuite" incluse dans le menu. Cela insiste les consommateurs à prendre une boisson dans un emballage jetable alors qu'ils n'en ont pas forcément envie ou besoin. Obliger à faire payer ne serait-ce que 50 centimes supplémentaires pour la boisson et proposer des carafes d'eau ou des fontaines pour remplir les gourdes limiterait l'achat de boisson (et de son contenant qui se transforme rapidement en déchet) aux personnes qui en ont réellement envie.	0

➤ **Observations partiellement reprises dans le PLPDMA :**

-Le déploiement de la consigne est intégré dans le cadre de l'action « D4- Contribuer au développement de la consigne » qui vise à favoriser le développement de la consigne sur le territoire de la métropole. Toutes les modalités incitatives, notamment financières, seront évaluées, afin d'accélérer l'appropriation de ce nouveau geste.

Dès mai 2025, les régions de l'Ouest de la France (Pays-de-la-Loire, Bretagne, Normandie, Hauts-de-France) expérimentent la consigne dans les grandes surfaces alimentaires. En tenant compte des résultats de cette expérimentation, cette démarche sera étendue au reste de la France. Plus d'infos sur : <https://www.citeo.com/le-mag/le-reemploi-se-deploie-dans-4-regions-francaises>

-La réduction des emballages des industriels et des professionnels est en dehors du champ de compétences de Toulouse Métropole. A titre information, la loi Anti-Gaspillage et Economie Circulaire (AGEC) prévoit des dispositions pour les industriels et la réduction des emballages mis sur le marché. La loi prévoit ainsi la fin de la mise sur le marché des emballages en plastique à usage unique d'ici 2040. Pour y parvenir, des objectifs de réduction, de réutilisation, de réemploi et de recyclage seront fixés par décret.

Développer les solutions de réemploi (ressourceries, zones de dons, etc.) :

jordan_samson	Mettre en place des points de collectes volontaires de matériels électroniques dans chaque quartier (rendez-vous régulier)	<p>Il semble nécessaire que soit organisé dans chaque quartier (et non seulement l'hyper centre) et à intervalle régulier (exemple : le premier jeudi du mois ou tous les deux mois ou par trimestre) des points de collectes volontaires (appelées "collectes solidaires") de matériel électronique et électroménager.</p> <p>Le caractère régulier permet de ne pas avoir à faire trop de communication et participe au succès de ce type de collecte sur le long terme.</p> <p>En effet, il y a Toulouse quelques fois par an, des points de collecte volontaire d'appareil électrique et électroménager. A ma connaissance, uniquement dans trois quartiers différents de l'hyper-centre. On en a le plus souvent connaissance si nous passons par hasard devant, et il se trouve qu'à ce moment-là, on a rarement prévu d'amener nos objets électroniques dont on veut se débarrasser depuis quelque temps. => Il faut que ces collectes soient organisées à des dates régulières et qu'elles soient généralisées à tous les quartiers.</p>	29
MarionCartouCirc	Favoriser la création de ressourceries de proximité	<p>Pour les urbain-es qui ne sont pas véhiculé-es, donner des objets ou vêtements pour qu'ils soient réemployés relève parfois du parcours du combattant. Les déchetteries ou grosses ressourceries se trouvent majoritairement en périurbain pour des questions de place nécessaires et de coût du foncier.</p> <p>Ainsi nombre de vêtements, objets, meubles finissent sur les trottoirs et s'ils favorisent une économie de la débrouille informelle, ils ne contribuent pas au lien social que peuvent apporter les ressourceries et dégradent l'espace public.</p> <p>Il serait intéressant que la collectivité aide à développer un réseau de mini ressourceries de quartiers, reliées entre elles en logistique douce (ex vélo cargo) et qui s'inscriraient dans le concept de ville du quart d'heure.</p> <p>Ces ressourceries pourraient aussi traiter et valoriser les différentes ressources du territoire selon une logique d'économie circulaire : cartons, encombrants, etc.</p> <p>Les bailleurs sociaux comme Toulouse Métropole Habitat pourraient favoriser l'accès à des locaux en pied d'immeuble. Il est possible de mettre en place des ressourceries mobiles en camion ou conteneur comme cela se fait par exemple à Paris.</p>	25

Cerulean	Aide à l'enlèvement des meubles	<p>Aujourd'hui, de nombreuses personnes qui déménagent ne peuvent ou souhaitent pas conserver certains meubles (étudiants, colocations, personnes qui vont dans un logement plus petit...). Il arrive aussi que certaines personnes souhaitent se débarrasser d'un meuble encore fonctionnel mais qu'elles n'ont pas réussi à revendre. Dans ces deux cas, ces personnes n'ont aucune incitation à prendre soin des meubles qu'elles vont sortir de leur logement et on retrouve fréquemment dans la rue des encombrants abîmés lors du déménagement : télévisions, lave-linges, frigos, meubles, etc. Cela est d'autant plus problématique que cela peut générer des pollutions (fuite de fluide frigorigène).</p> <p>Il faudrait que sur simple appel à Allô Toulouse, on puisse recevoir une aide pour se débarrasser des meubles qu'on ne souhaite pas conserver, pour leur permettre d'aller en bon état dans une ressourcerie ou un dépôt-vente. Cela pourrait se faire en partenariat avec des associations comme Emmaüs ou des entreprises comme Bobby ou Envie par exemple. Il me semble que cela serait gagnant-gagnant car un meuble en bon état aura plus de chance de resservir. Par ailleurs, ce n'est pas parce que ces solutions existent déjà que les habitants les connaissent ou les utilisent. Il faut donc communiquer à leur sujet.</p>	1
alain31240	Donnons seconde vie à nos objets	<p>Plutôt que de le mettre en déchetterie et de l'incinérer, développons les plateformes de récupérations pour réutiliser les objets déposés.</p> <p>Cela peut aller de l'électroménager, de la vaisselle, des vêtements, du mobilier, du matériel de construction, etc., Cela pourrait être utile à beaucoup de personnes et notamment à ceux qui ont de faibles revenus.</p> <p>Après avoir élaboré une charte de collecte et une convention de dons ou de vente à 1 euros, cela peut devenir une bonne occasion de réduire des déchets.</p>	0

philippe_cafe_bricol	Le chiffonnier, le glaneur, le compost et le cuivre.	<p>L'idée d'une collecte préservante des encombrants est particulièrement ingénieuse. D'une façon générale, extraire d'une façon propre un objet utilisable d'une poubelle pour le remettre en circulation est parfaitement noble. D'abord, une expérience personnelle. Au tout début des Café Bricol', j'ai personnellement tenté d'initier des ateliers de réparation d'objet parmi des personnes en détresse, dans des squats. Cela n'a jamais pris, car il est bien plus facile de retrouver des petits appareils électro-ménager en état de marche dans les poubelles que d'en réparer un ! Il faut faire l'expérience de fouiller les poubelles (j'encourage toute personne motivée par la réduction des déchets à la faire !) pour se rendre compte de l'ampleur de la gabegie dans laquelle nous vivons. Mais ce dysfonctionnement sert les intérêts d'une frange de population très inventive. Que ce soit à la fin d'un marché pour l'alimentaire, avant la noria des camions-poubelles dans la rue ou en pleine nuit sur les sites habituels de dépose d'encombrants, les déchets nourrissent (de façon alimentaire ou pécuniaire) une quantité de personnes qui, si elle est difficile à évaluer, il n'est pas nécessaire de mettre encore plus en difficulté en mettant en place des actions qui les priveraient de ressources auxquelles on s'intéresse aujourd'hui. Par exemple, j'ai bien vu et je salue la proposition de mettre en place une collecte d'invendus à la fin des marchés pour l'orienter vers des composteurs, mais cela ne doit pas se faire en interdisant l'accès de la nourriture de second choix. De même, la plupart de l'électro-ménager blancs posés dans la rue (frigo, MaL et lave-vaisselle...) en panne ou en parfait état, sont très très rapidement dépouillés de leurs moteurs qui ont une valeur non-négligeable en termes de quantité de cuivre. Ainsi, il n'y a d'autre choix que de recycler le reste de leurs matériaux, au lieu de faire perdurer un appareil souvent utilisable. Je pense qu'une action très volontaire pourrait être d'acheter à ces individus qui font un effort d'identification et de ramassage, les appareils entiers et en état intégral, au prix (et un peu plus sans doute) de la récupération du cuivre qu'il contient. Si une action de ce genre n'est pas entreprise, toute collecte préservante des encombrants est vouée à l'échec. Je suis conscient que cela entraîne un grand travail social, mais à mon avis cela peut être compensé par la revente des appareils et l'économie du ramassage. Cela pourrait être aussi étendu à d'autres objets si des ressourceries peuvent les écouler. C'est bien le marché de l'occasion qui me semble limité et non pas le volume des objets fonctionnels dans nos poubelles. Bien évidemment, nous pouvons nous attendre à une très forte opposition de la part des commerçants qui verront une concurrence déloyale dans ce principe. Cela serait un basculement sociologique très important mais qui pourrait sauver notre planète.</p>	18
----------------------	--	---	----

➤ **Observations partiellement reprises dans le PLPDMA :**

-Les propositions de collectes préservantes sont partiellement reprises dans le cadre de l'action "D1 - Faciliter la deuxième vie des objets". Dans un premier temps, la collecte préservante des encombrants vise à collecter sur rendez-vous les déchets ou objets occasionnels des particuliers à leur domicile. Ce service sera généralisé sur toutes les communes de la métropole à compter du printemps 2025.

Il existe effectivement une problématique de dépouillement des appareils électroménagers déposés sur la voie publique (pour un rendez-vous encombrant ou de façon illicite). Les actions prévues dans le cadre du PLPDMA ont pour but de limiter ces actes, au profit des acteurs de l'économie sociale et solidaire du territoire.

La mise en place de suivi d'indicateurs de collecte nous permettra une meilleure quantification de ces objets réemployables ou réparables qui ensuite nous permettra d'engager d'autres types d'actions en ce sens.

En parallèle, l'éco-organisme Ecosystem organise régulièrement sur la commune de Toulouse des points de collecte pour les appareils électroménagers (voir le calendrier des dates sur le site internet de la métropole).

Il est également prévu de renforcer la communication auprès des usagers sur les autres solutions de tri pour ces appareils (notamment la reprise 1 pour 1 obligatoire pour les revendeurs d'électroménagers).

-Les propositions de zones de dons sont partiellement intégrées dans le cadre de l'action "D1 - Faciliter la deuxième vie des objets". En effet, la collectivité souhaite mettre en place des zones de dons expérimentales afin de collecter des objets dont les usagers souhaitent se séparer. Il sera également possible pour les usagers de récupérer des objets déposés.

-Les déchets et objets qui sont apportés en déchèteries ne sont pas tous incinérés : en effet, selon les filières et les typologies de déchets, ceux-ci sont triés et recyclés.

Cerulean	Une « cartonnerie » dans chaque quartier	<p>Les cartons d’emballage finissent quasi systématiquement au recyclage sans passer par la case réemploi. Un lieu de collecte dans chaque quartier pourrait permettre les usages suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - fournir gratuitement des emballages de toute dimension aux particuliers souhaitant expédier un colis - fournir gratuitement des cartons de déménagement - fournir gratuitement des matériaux pouvant servir aux loisirs créatifs, au bricolage - trier les cartons siglés par un commerçant et les leur renvoyer pour qu’ils le réutilisent - recruter du personnel (service civique ?) pour upcycler les cartons en meubles, jouets ou autres objets et les vendre à un prix modique, ou en faire don à des personnes en situation de précarité ou à des associations. <p>Ces cartonneries seraient encore plus judicieuses si elles étaient à côté ou à l’intérieur d’un bureau de poste.</p> <p>Si besoin, comme dans certaines communes, les cartons bruns volumineux pourraient faire l’objet d’une collecte séparée en point d’apport volontaire pour plus de proximité.</p>	22
----------	---	---	----

➤ **Observation non reprise dans le PLPDMA**

-Cette action n’est pas envisagée à moyen terme. Il existe des plateformes de don et de troc entre particuliers qui permettent de réaliser ce type d’actions pour donner une seconde vie à ces cartons.

Changer les habitudes de consommation et promouvoir l’autoréparation :

philippe_cafe_bricol	Accompagner à l'auto- réparation	<p>La prime à la réparation professionnelle, peu efficace au vu des chiffres obtenus, ne peut être orienté que vers les objets "de valeur élevée" pour que la réparation soit financièrement "rentable" par rapport au prix du neuf. La forme de cette prime au service professionnel de réparation ignore donc tout le volume des appareils de faible coût.</p> <p>L'auto-réparation est la seule solution possible pour ces petits objets, et reste possible pour les objets de grande valeur, à la condition d'être accompagné et qu'un lieu dédié correctement équipé soit à disposition.</p> <p>Le réseau des Café Bricol' agit dans ce créneau, et a proposé depuis 10 ans près d'un millier de rendez-vous. Dans chacun de ces rendez-vous, on peut certainement compter sur une moyenne de plus de 3 appareils réparés par séance, ce qui fait un minimum de 3 000 appareils réparés, à comparer avec les 718 objets liés à prime à la réparation entre 2017 et 2023.</p> <p>https://cafebricol.fr/stats/index.html</p>	24
----------------------	--	--	----

priscilla	Axe D réparation	J'ajouterai le développement de points de réparations et d'événements dans ces lieux : Repair cafés, ateliers réparations vélo Les ateliers gratuits ou à participation libre favoriserait l'entrain	1
-----------	------------------	---	---

➤ **Observations reprises dans le PLPDMA :**

-Les propositions en lien avec les ateliers de réparation sont reprises dans le cadre de l'action A3 "Soutenir les initiatives du territoire en faveur de la réduction des déchets". En effet, dans le cadre d'un appel à projet, Toulouse Métropole soutient financièrement plusieurs structures jusqu'en 2025.

Parmi ces structures :

- Toulouse en Transition qui organise des "Café Bricol'" sur l'ensemble du territoire ;
- La Boîte à Utiles qui propose des ateliers d'auto-réparation des appareils électroménagers ;
- Ma Bibliothèque d'Objets organise régulièrement des ateliers réparation.

-Ces propositions sont également reprises dans le cadre de l'action A1 "Développer le Hall 9 : déchèterie et lieu de sensibilisation à la prévention des déchets" : il s'agit d'un projet porté par DECOSET qui a pour ambition de devenir un lieu totem de la transition écologique situé en plein cœur de l'île du Ramier à Toulouse d'ici 2026. Il sera également un lieu de sensibilisation, de formation pour le grand public et les professionnels. Le réemploi et la réparation feront partie des thématiques abordées.

-Toujours dans le cadre de l'action A1, Toulouse Métropole et les acteurs du territoire partenaires sensibilisent les habitants à la réduction des déchets (avec des stands d'animations, ateliers pratiques, défi famille autour du zéro déchet, etc.) afin de penser à l'acte d'achat et ainsi faire évoluer les pratiques.

philippe_cafe_bricol	Ne pas inciter à l'achat.	<p>Désolé par avance si je choque des personnes militantes de la croissance, mais je pense sincèrement qu'on ne peut réduire nos déchets si on continue à accroître nos achats.</p> <p>Les primes ou incitations détournées à l'achat me semblent donc à l'opposé de la politique générale de la réduction des déchets. Bien sûr, cette idée est un pavé dans la mare des orientations économiques de la plupart des politiques politiciennes, mais la limitation de notre planète est une chose aujourd'hui de plus en plus admise.</p> <p>Donc toute prime à l'achat de vélo ou de voiture, électrique ou pas, entraîne la mise au rebus de l'ancien. Or il est bien connu que le poids écologique de fabrication est généralement supérieur au poids de l'utilisation. Dit autrement, faire durer n'importe quel objet, même plus polluant que le suivant, est généralement plus vertueux que d'en changer. Les exceptions sont rares.</p> <p>Pour ce qui est spécifiquement de la voiture, je ne suis pas sûr que cela rentre dans le cadre du PLPDMA mais une action sur ce secteur aura nécessairement un grand impact environnemental.</p>	13
----------------------	---------------------------	---	----

➤ **Observation partiellement reprise dans le PLPDMA**

-L'action "D2 - Aider les habitants à allonger la durée de vie de leurs objets" du PLPDMA est consacrée à l'aide à l'allongement de la durée de vie des objets. La prime réparation ainsi que les ateliers d'aide à la réparation sont les différents dispositifs proposés. Les autres dispositifs évoqués ne relèvent pas de la compétence de la Direction Politique et Prévention des Déchets.

Bonbarde	Changer De Façon De Faire !	<p>Je suis cycliste en vélo électrique et j'ai profité d'une prime, et puis je profite de nombreuses pistes cyclables. Je composte mes déchets verts et alimentaires et j'ai eu un composteur gratuit.</p> <p>Je n'ai pas d'animal de compagnie donc pas de déjections animales et pas d'usage de sacs à caca.</p> <p>Je vis dans un appartement de 58 m2 dans un immeuble des années 1950, une rénovation future est en cours.</p> <p>Je travaille dans le digital et un ordinateur est obsolète au bout de 3 ans. Personnellement, je n'achète que du reconditionné.</p> <p>Tout cela pour illustrer que chacun de nous avons des points de vue différents et fluctuants.</p> <p>Pour moi la règle est simple, le meilleur déchet est celui qui n'existe pas.</p> <p>Donc, il est essentiel de travailler sur la réelle diminution des emballages. Cela demande un effort des industriels et pas que des usagers.</p> <p>La mise en place d'une consigne, va me rappeler des souvenirs d'enfance.</p> <p>Ensuite, la réparabilité des objets est à mettre en relation avec l'obsolescence programmée de nos appareils électriques. Je suis très favorable à une prime de réparabilité.</p> <p>Pour les déchets verts, toutes vos propositions de solutions sont bien gentilles, mais accès tout sur le broyage chez soi en sachant que les broyeurs seront en nombre insuffisants, cela va provoquer des files d'attentes et de la frustration. Et je ne vous parle même pas du chant des broyeurs qui vont faire fuir nos oiseaux. Ne faudrait-il pas s'orienter vers une collecte très ciblée des déchets verts pour ensuite faire travailler une ou plusieurs TPE pour réaliser le broyage et ensuite redistribuer ce brun dans les zones où des composteurs sont présents.</p> <p>Un dernier mot, il faut se sentir concerner et pour cela il faut comprendre d'où on part et où on va. Il faut changer et se changer pour être à l'écoute de l'autre et participer un tout petit peu au mieux-être.</p>	7
----------	-----------------------------	--	---

- **Observations partiellement reprises dans le PLPDMA :**

-Les commentaires encourageants les pratiques permettant d'allonger la durée de vies des objets (reconditionnement, réparation, consignes) sont intégrés au PLPDMA sur l'axe D : Promouvoir la consommation responsable. D'autre part, le PLPDMA prend également en compte l'accompagnement au changement avec le développement de l'axe A, en particulier l'action « A3 - Structurer la dynamique territoriale ».

-Concernant les déchets végétaux, voir la réponse thématique détaillée pages 27 et 28.

Développer les textiles réutilisables :

Anne-Fleur	Promouvoir les textiles sanitaires réutilisables	<p>Chaque année, plus de 2 milliards de tampons et serviettes menstruelles jetables sont jetés en France. Non recyclables, ils représentent, avec les autres textiles sanitaires (couches, lingettes, mouchoirs jetables, etc.), 13 % des ordures ménagères résiduelles, soit plus de 30 kg par an et par habitant, selon l'Ademe. Ces protections menstruelles jetables sont sources de pollutions environnementales (incinération et déchets sauvages : les serviettes jetables sont le 5e déchet le plus retrouvé sur les plages) et présentent de potentiels risques pour la santé des personnes qui les utilisent.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Usage des couches lavables dans les crèches municipales et adaptation des infrastructures (une grande ville comme Bruxelles octroie une prime de 100 € aux familles et a décidé d'équiper 100 % de ses crèches en couches lavables) - Faciliter l'équipement des familles (prêts de kits d'essai, aides à l'achat) (exemple : La Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien s'est lancé dans une politique de sensibilisation active à l'usage des couches lavables, en prêtant un kit aux familles, et en sensibilisant désormais les professionnels de la petite enfance.) - Sensibilisation et information à l'utilisation de protections menstruelles réutilisables en lien avec les partenaires santé et sociaux 	0
------------	--	---	---

➤ Observations reprises dans le PLPDMA

-Cette proposition est intégrée dans le cadre de l'action D3 "Favoriser l'usage d'alternatives aux textiles sanitaires jetables". Il s'agira dans un premier temps de lancer une étude afin d'identifier les leviers de développement d'un tel dispositif, les cibles et les modalités de cette action.

Contributions portant sur l'axe E - Poursuivre l'exemplarité de la Métropole et des communes membres

- 3 contributions en lien pour développer l'exemplarité sur les événements ainsi qu'au sein des écoles et des locaux de la collectivité

Nom	Titre	Contenu	nombre de soutiens
Anne-Fleur	Exemplarité sur tous les événements	"Pour les événements organisés par les mairies et par la Métropole : arrêt de l'usage unique, tri exemplaires, etc. via les appels d'offres notamment (par exemple pour le très fréquenté Marché de Noël)	4
Pauline T	L'exemplarité dans nos institutions et villes	<ul style="list-style-type: none"> • TRIER pour revaloriser : (exemplarité Toulouse) <p>En centre-ville : Mettre en place des poubelles pour les contenants à recycler (bouteilles, canettes, etc..) !! Voir avec knet partage pour faire recycler les canettes pour une bonne cause !</p> <p>Lors des événements de Toulouse métropole : pas de tri lors de Toulouse plage par exemple... mais par contre point d'eau pour remplir sa gourde que l'on a pu rentrer mais « vide ».</p> <ul style="list-style-type: none"> • dans les CLAE des écoles prévoir des goûters avec le moins d'emballage possible (fruits, pain, gâteaux) • Remettre en place dans les cantines scolaires les serviettes de tables lavables 	0

jordan_samson	Assurer un vrai tri dans les locaux des collectivités et lors des événements organisés par la ville	<p>Les collectivités doivent montrer l'exemple et assurer un tri effectif et efficient dans leurs locaux et lors des événements qu'elles organisent. Les poubelles et les consignes de tri doivent être lisibles, leur acheminement jusqu'au bon conteneur doit être assuré.</p> <p>Malheureusement, les installations pour trier les déchets ne sont souvent pas suffisamment pensées pour que le tri soit effectif.</p> <p>Trop souvent, les sacs poubelles dans lesquels doivent être jetés les déchets sont exactement les mêmes que ceux pour le tout-venant. Il est donc fort à probable que les employés qui achemineront par la suite les sacs fermés vers les conteneurs ne sauront pas lequel correspond au tri de celui pour le tout-venant. Cela a été le cas sur le festival Rio Loco (plus de 70 000 personnes, soit près de 40 tonnes de déchets), ou ce qui se produit très régulièrement dans les locaux de Toulouse Métropole.</p> <p>Régulièrement, les poubelles de tri et les consignes de tri ne sont pas suffisamment visibles et ne sont pas placées systématiquement à côté d'une poubelle tout venant.</p> <p>Il faut qu'il y ait une réflexion sur les bornes de tri, leurs lisibilités et les sacs utilisés, une information/formation auprès des employés qui enlèvent les poubelles de tri.</p>	30
---------------	---	---	----

➤ **Observations partiellement reprises dans le PLPDMA**

- Le tri sur l'espace public dépend du service Stratégie Propreté Urbaine de Toulouse Métropole. Pour information, une expérimentation a été menée en 2023 avec la mise en place de dispositifs de tri sur l'espace public. Les résultats de cette expérimentation doivent permettre un déploiement plus large.
- Dans le cadre de l'action "E2-Travailler à l'exemplarité des événements et des manifestations", Toulouse Métropole souhaite organiser des groupes de travail avec la mise en place d'actions pour favoriser l'organisation d'événements plus "éco-responsables" sur le territoire. Ces actions pourront prendre la forme d'une charte "événement éco-responsable", regroupant différentes thématiques telles que le tri et la réduction des déchets, la mobilité, l'alimentation, etc.
- Les CLAE dépendent des communes et non de la Métropole. Néanmoins, Toulouse Métropole propose des parcours éducatifs et des outils ludopédagogiques d'éveil au goût à destination des structures périscolaires (action « C2- Déployer des outils ludo-pédagogiques sur le gaspillage alimentaire ».). Les actions de sensibilisation des enfants à la réduction des déchets seront également étendues aux structures périscolaires dans le cadre de l'action « A2 – Sensibiliser la jeunesse et les étudiants aux gestes de réduction des déchets ».
- L'accompagnement de la restauration collective communale réalisé dans le cadre de l'action « C1- Accompagner les communes à la mise en œuvre d'une restauration collective durable » propose également une action pour le remplacement des serviettes jetables.

Contributions sans catégorie renseignée ou « Autres »

21 contributions, dont :

- 8 relatives à la gouvernance et l'ambition du PLPDMA
- 3 relatives à la tarification incitative (2 pour et 1 contre)
- 3 relatives à la gestion du tri sélectif
- 2 pour favoriser la propreté et le tri sur l'espace public
- 2 relatives à la gestion des déchets du bâtiment
- 1 relative aux nuisances sonores occasionnées par les camions de collecte
- 2 pour valoriser l'eau du robinet

Gouvernance et ambition du PLPDMA :

Nom	Titre	Contenu	nombre de soutiens
daniel_3	Un peu de réalisme - Une exigence de transparence dans le discours !	<p>Il ne peut pas y avoir de politique écologique de traitement des déchets sans une réduction de ceux-ci. Donc avec une décroissance dont il faut évaluer clairement les conséquences positives et négatives.</p> <p>De prétexter l'écologie pour inciter les gens à recycler leurs déchets ménagers est totalement fallacieux. Il faut que les citoyens aient conscience que l'Etat, qui diminue les impôts, a transféré nombre de ses compétences aux collectivités territoriales sans pour autant augmenter leurs ressources financières. Même plutôt en les diminuant : suppression de la taxe d'habitation...</p> <p>Donc pas d'autres ressources que d'exalter les gens à devenir vertueux pour palier le fait qu'il n'y a plus d'argent dans les caisses et que nous vivons une véritable régression sociétale.</p> <p>Espacement de la collecte des déchets donc prolifération des nuisibles dans nos jardins et nos villes.</p> <p>Extinction de l'éclairage public la nuit donc risques à se déplacer la nuit d'être fauché par une voiture... sans compter certains quartiers ou les trafics prolifèrent ainsi.</p> <p>Je suis sans grande illusion sur la publication de mon texte pour m'être déjà impliqué dans la vie de quartier et avoir vu comment les politiques de tous bords traitaient la production par les citoyens de ce qu'ils appellent des consultations ; en fait ce ne sont que des recherches d'assentiments.</p>	0

➤ **Observation non reprise dans le PLPDMA car ne concerne pas la réduction des déchets**

-La concertation citoyenne dans le cadre du PLPDMA était ouverte de mars à juin 2024, et avait pour objectif la « co-construction » du programme 2025-2030. La consultation publique réglementaire de 3 semaines, quant à elle, visait à soumettre le projet aux derniers avis. Retrouvez la synthèse et toutes les étapes de la concertation sur <https://jeparticipe.metropole.toulouse.fr/processes/PLPDMA>

florianjutisz	Manque d'ambition et de mesures fortes	<p>Ce plan manque d'ambition et de mesures fortes, et contient même des mesures contre productives.</p> <p>La meilleure solution pour diminuer les déchets est l'incitation financière, en facturant l'enlèvement des déchets non recyclables à la benne, comme c'est le cas dans de nombreuses communes en France et notamment au Sicoval. J'en ai assez de payer une somme forfaitaire de plus de 130€/an alors que je ne sors ma poubelle qu'une fois par mois !</p> <p>Concernant le compostage, il faut faire la collecte des déchets compostables en pas de porte pour qu'il rentre dans les habitudes, plutôt que de faire des points d'apports volontaires.</p> <p>Maintenant que tous les emballages se recyclent, il faut rééquilibrer les tournées de collectes entre le recyclable et le non-recyclable : il est anormal qu'il y ai 2 fois plus de collectes de non-recyclable, ça devrait être moitié-moitié.</p> <p>Enfin, il faut continuer à proposer la collecte gratuite des déchets verts en pas de porte (la métropole veut la faire payer à partir de 2025) : tout le monde n'a pas de voiture pour les amener en déchetterie.</p>	34
---------------	--	---	----

➤ **Observations non reprises dans le PLPDMA**

- La solution de la Tarification Incitative n'est pas retenue à ce jour en revanche des solutions de communication et d'accompagnement incitatif sont privilégiés. Plus d'informations au sujet de la tarification incitative page 60.
- L'adaptation des fréquences de collecte, qui est un sujet en cours d'étude, n'a pas d'impact direct sur la prévention des déchets.

Cabanes Hélène	Pour un PLPDMA 2025-30 plus ambitieux !	<p>CONTRIBUTION DU :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Groupe local EELV – Les Écologistes de Toulouse - Des éluEs écologistes, membres du groupe Toulouse écologiste et solidaire - Ville et métropole <p>Déposée le 31/10/24 sur le site « Je participe » de Toulouse Métropole.</p> <p>SYNTHESE DE NOTRE CONTRIBUTION : (avis complet en annexe)</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Les axes de travail du PLPDMA 2025-2030 vont dans le bon sens mais mériteraient d’être plus ambitieux 2) Un manque d’actions dans la phase amont de prévention des déchets 3) Les propositions d’amélioration que nous suggérons : <ul style="list-style-type: none"> - Un objectif de -20% de déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2030 - Une cartographie complète des acteurs et partenaires de la Métropole, pouvant agir sur la prévention des déchets <ul style="list-style-type: none"> - Etudier la possibilité de mise en place de lombricomposteurs - Inciter au traitement in situ des déchets verts en en donnant les moyens aux ménages - Développer le potentiel de la collecte en point d'apport volontaire des biodéchets sur l’espace public, afin de déployer la méthanisation - Développer la gestion in-situ des déchets alimentaires sur tous les sites gérés par Toulouse Métropole là où il est possible d’installer des composteurs - Impulser et participer à l’accompagnement des usagers professionnels dans leurs gestes de réduction des déchets - Se doter d’objectifs chiffrés de réduction du gaspillage alimentaire à l’échelle métropolitaine - Limiter l’exposition des habitantes et habitants aux sollicitations commerciales et réduire la place de la publicité dans l’espace public - Définir des objectifs chiffrés pour renforcer l’exemplarité de Toulouse métropole et de ses communes membres - Limiter les déchets de construction lors des réhabilitations, rénovation/reconstruction des bâtiments publics 	1
----------------	---	--	---

➤ **Observations partiellement reprises dans le PLPDMA**

-Les objectifs de ce PLPDMA sont fixés en accord avec la loi AGEC et le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets. L'évolution de la production de déchets est fortement liée à la conjoncture économique, de ce fait les tendances sur les prochaines années sont très difficiles à appréhender.

-Une cartographie des acteurs de la prévention des déchets est envisagée dans le cadre de l'action « A1- Mener des actions de sensibilisation du grand public ».

- Le lombricompostage est une solution très intéressante. Cette solution n'est pas développée par la Métropole car de nombreux retours d'expériences en France ont montré un suivi non pérenne de cette solution par la majorité des usagers. Seule une très petite minorité acceptant les conditions particulières de cette pratique et un suivi assidu le maintienne. Toulouse Métropole ne dispose pas de moyens humains suffisants pour en assurer la maintenance et le suivi nécessaire à ce dispositif.

-Concernant les déchets végétaux, de nombreux outils gratuits (moyens techniques, formations, sensibilisation...) sont mis à disposition gratuitement par Toulouse Métropole (voir paragraphe détaillé sur les déchets végétaux pages 27 et 28).

- La mise à disposition et le suivi de composteurs sur l'espace public sont intégrés dans le cadre de l'action « B3-Déployer le compostage collectif en espace public ».

- En complément du compostage de proximité dont le déploiement est inscrit dans le PLDPMA, la collecte des déchets alimentaires en bornes de collecte visera à proposer aux habitants une alternative au compostage, en particulier dans les zones urbaines densément peuplées. Ce nouveau service sera progressivement déployé à partir de 2025. La collecte n'est pas incluse dans le PLPDMA car elle sort du champ de la prévention.

-L'accompagnement des usagers professionnels est prévu dans l'action « A4- Sensibiliser les usagers professionnels aux gestes de réduction des déchets ».

-Concernant la définition d'objectifs chiffrés, il est indispensable d'avoir des indicateurs fiables et mesurables. A ce jour, nous ne disposons pas de données fiables pour le gaspillage alimentaire. Concernant l'exemplarité, le nombre d'agents sensibilisés fait l'objet d'objectifs chiffrés. Les autres actions font l'objet de plusieurs sous-actions, pour lesquelles nous définirons des indicateurs de suivi.

- Le PLPDMA a pour objet les déchets produits par les ménages de Toulouse Métropole. Les enjeux liés à la gestion des déchets du BTP et du secteur privé sont intégrés à la Feuille de route économie circulaire de la collectivité. Pour plus d'informations à ce sujet, vous pouvez consulter la page internet dédiée : <https://metropole.toulouse.fr/institutions-et-territoires/emploi-et-vie-economique/accompagnement-aux-entreprises/economie-circulaire>

Nymeria	Foutez nous la paix	<p>On a déjà des poubelles séparées, des points d'apport pour tout (le verre, les vêtements), plus les circuits spécifiques des déchets de médicaments, des piles usagées, des appareils informatiques usagés et j'en oublie.</p> <p>Je suis une personne âgée qui marche mal et je trouve qu'on me sollicite déjà de trop. Je paie une taxe d'enlèvement des ordures ménagères, c'est pour qu'on me les enlève.</p> <p>Sans tri, les déchets sont incinérés, donc déjà valorisés.</p> <p>Mais d'autres y voient des ressources et veulent qu'on fasse le tri à leur place.</p> <p>Que les Véolia et similaires fassent le travail sans nous solliciter. Ces entreprises sont profitables. Qu'elles se débrouillent avec leurs ressources et leur personnel.</p> <p>Et arrêtez de nous culpabiliser. Avec moi, ça ne marche pas. Je vois bien qu'on me fait les poches tout en me faisant faire le boulot des autres.</p>	3
---------	---------------------	---	---

➤ **Observations non reprises dans le PLPDMA car ne concernent pas la réduction des déchets**

La hiérarchie des modes de traitement est un ordre de priorité défini au niveau européen pour la gestion des déchets.

La priorité est d'éviter la production du déchet : il s'agit des démarches de prévention des déchets, qui fait l'objet de ce programme.

Quand un déchet n'a pas pu être évité, la collectivité doit obligatoirement privilégier, dans l'ordre :

- la préparation en vue de la réutilisation : l'objectif est que le déchet soit prêt à être utilisé à nouveau sans autre opération de traitement ;
- le recyclage, qui concerne toutes les opérations de valorisation par lesquelles les déchets sont traités, soit pour remplir à nouveau leur fonction initiale, soit pour d'autres fonctions ;
- toute autre valorisation, c'est-à-dire toute opération dont le résultat principal est que des déchets servent à des fins utiles en substitution à d'autres substances ou objets qui auraient été utilisés à la place. En particulier, cela concerne la « valorisation énergétique », qui consiste à utiliser des déchets en substitution de combustibles, pour la production de chaleur ou d'énergie ;
- l'élimination, est la solution à éviter dans la mesure du possible. Elle peut consister à incinérer des déchets sans valorisation énergétique, ou à stocker des déchets dans une décharge. Elle ne peut concerner que les « déchets ultimes », c'est-à-dire des déchets qui ne sont plus susceptibles d'être réutilisés ou valorisés dans les conditions techniques et économiques du moment.

Cette hiérarchie des modes de traitement a pour but d'encourager la valorisation des déchets et donc de diminuer l'utilisation de matières premières vierges. Elle est un des piliers de la réglementation relative aux déchets et n'est réalisable que si le geste de tri est opéré à la source par le ménage.

Chaque personne peut y participer activement, en triant ses déchets. Cette action quotidienne et simple permet d'améliorer les taux de valorisation des déchets ménagers et la qualité des matières valorisées.

<p>Mika Tlse</p>	<p>Du bon sens et un vrai projet d'intérêt général !</p>	<p>La gestion des déchets n'est pas un point évident à traiter tellement il a de conséquence sur la vie des habitants. Aussi bien en termes de propreté, de pollution que de chauffage. La métropole a déjà décidé avec ECOSET ce qui sera fait. Bien plus d'incinération (quitte à aller chercher des déchets ailleurs), en contre partie du chauffage urbain "gratuit". Mais toutes ces décisions sont partisans puisque ces "arguments" et études sur leur bienfondé viennent d'entités qui ont un intérêt financier à avoir plus de déchets. Alors d'un côté on nous fait croire ici que on veut réduire les déchets par des actions concrètes et de l'autre on veut alimenter de plus en plus une incinération qui va à l'encontre des engagements de l'état et de l'évolution imposée par l'histoire. Où est le bon sens là-dedans ?</p> <p>Pour bien comprendre les enjeux, j'ai trouvé un document de l'association (à but non lucratif !) zerowaste sur l'incinérateur de Toulouse, c'est bien fait et détaillé, même si je ne suis en rien lié à cette association. Je considère que ce travail d'étude devrait être fait par la métropole au lieu de prendre pour du pain béni les études d'entités privées à but lucratif comme des vérités absolues sans aucune autre alternative possible.</p> <p>C'est un peu un coup de gueule mais il est justifié, car les financements pour les traitements des déchets ce sont tous les toulousains qui le paient et pas seulement ceux qui décident de leur destination. La pollution provoquée par "encore plus" de déchets brûlés c'est aussi les toulousains qui en pâtissent et encore plus ceux qui vivent à proximité des installations de "valorisation". Quant à la chaleur urbaine alimentée par les incinérateurs, c'est vrai que c'est mieux que de la gaspiller, sauf qu'elle devient un argument à encore plus d'incinération. Au lieu de trouver une alternative pour avoir un chauffage urbain plus vertueux.</p> <p>Un petit point intéressant sur la pollution de l'incinérateur du Mirail, l'ARS Ile de France a publié le 19 avril 2023 une alerte concernant les polluants organiques persistants présent dans les œufs de poulaillers domestiques, conclusion : "parmi les 25 sites analysés, deux présentent des teneurs particulièrement élevées en PCB dans les œufs (40 à 50 fois les seuils réglementaires européens pour les œufs commercialisés). Il s'agit de deux sites éloignés de plus de 3 km de tout incinérateur. Les propriétaires des deux poulaillers ont été informés, en leur recommandant de ne plus consommer leurs œufs. "</p> <p>Vous savez que le domaine "bio" de Candice est à moins de 3km ? et qu'il y a des potagers urbains dans le secteur. En Ile de France ils ont eu le courage de "chercher" les polluants, en a-t-on fait de même à Toulouse ? pour avoir une politique pro-active sur ces questions ? ou attends-t-on un scandale pour prendre des décisions plus</p>	<p>3</p>
----------------------	--	--	----------

ambitieuses qui dépassent les intérêts privés ?

Bref, il y a beaucoup à dire sur ce sujet et prendre exemple sur d'autres agglomérations qui font bien mieux que Toulouse en y incluant du bon sens et de l'intérêt général serait déjà un premier pas.

En attendant on se contente de saupoudrer ce "débat" de démocratie participative en expliquant que sur les grands axes de solution le plus important est d'impliquer le citoyen (ce qui est en partie vrai). Sauf que les moyens sont dérisoires et pas à la hauteur de l'enjeu. On distribue donc des composteurs (aux "peu" d'habitants pouvant les installer), et rien pour les autres (les compostages en jardins publique sont dépassés par les demandes).

On ignore royalement les solutions mises en place ailleurs comme le bokashi, qui permet de réduire sa poubelle de 30% de son poids (mais ce serait ça aussi de moins à "valoriser" en chaleur à l'incinérateur...), pour les habitants qui n'ont pas accès à un composteur.

Pour moi, la responsabilité et le succès d'une politique de traitement des déchets est une réelle co-construction avec des avis divergents et des argumentations contradictoires afin qu'il en ressorte la meilleure des solutions. Je ne suis pas idéaliste et je sais que le "tout compost" ne sera pas possible. Mais dans une politique pragmatique, proche de la réalité, il est très important de prendre en considération réellement tous les axes d'améliorations, sans a priori.

Et je sais très bien que ce message qui pourrait être considéré comme "contre tout" sera effacé bientôt puisque trop réaliste et dérangeant par rapport à ce qui a déjà été acté. Sûrement pour une raison "obscur" comme un "hors sujet", alors que je suis pleinement dans le sujet!

C'est dommage, vous découragez la parole de ceux qui vous alerte sur le fait que vous allez dans le mur... peut-être que des enquêtes journalistiques ultérieures feront la lumière sur cette période charnière pour notre avenir à tous.

Mes solutions puisque vous dites en chercher de vos citoyens :

- Etudier et mettre en place un système de bokashi pour ceux VOLONTAIRES qui n'ont pas accès à un moyen de compostage (ce qui est, je vous le rappelle une obligation légale depuis janvier). Ce qui a déjà été mis en place à Bordeaux !
- Etudier la possibilité de fermentation du bokashi pour alimenter des méthaniseurs (peut-être l'avenir pour

alimenter le chauffage urbain lorsque la quantité collectée sera suffisante ?)

- proposer plus de sites de "recyclages/2ème vie des objets usagés" EN CENTRE VILLE! Et pourquoi pas une "maison de la valorisation" en centre-ville qui contiendrait aussi bien des recycleries que des ateliers de réparations et autres institutions et associations œuvrant pour le recyclage, les économies ou la réutilisation/réparation...
- intervenir plus souvent dans les écoles pour que le geste de tri devienne plus naturel pour les génération futures
- mettre en place au moins temporairement, un "standard" universel comme "allo toulouse" pour l'aide au tri, "je dois faire quoi de mon vieux pneu de vélo usager?" ou de ma vieille cartouche d'encre. Il existe plein de sites pour ça, mais l'information est diverse et variée, il serait bien de centralisé l'information pour simplifier le quotidien de ceux qui veulent faire mieux et ne pas casser leur motivation, en plus le standard aurait sûrement des questions sans réponse évidente qui mettrait en exergue les lacunes du recyclage et permettrait d'étudier et de trouver des solutions adaptées.

Vous voyez il y a des solutions, je ne dis pas qu'elles sont évidentes et faciles, mais ce serait déjà un grand pas de les étudier réellement sans les balayer d'un revers de la main car elles seraient considérées comme hérétiques par rapport à ce que vous avez déjà planifié entre vous.

Je tiens à préciser que je suis ni un politique, ni membre d'association, ni syndicaliste, rien qui pourrait justifier que mon message est celui d'un "opposant systématique". Juste qu'en tant que citoyen je fais de mon mieux au quotidien, pour que ça aille dans le bon sens, et je ne comprends pas toujours pourquoi lorsque l'on donne la parole, elle n'est pas si souvent écoutée ou entendue, quand elle est juste différente.

Je me demande aussi combien de temps ce message restera en ligne...

Concernant les bons points que je relève actuellement (car il y en a). Il y a une réelle prise de conscience des institutions sur le problème des déchets, le compostage est un bon premier pas, même s'il doit être surpassé. Les recycleries se sont multipliées, même si ça pourrait aller encore plus loin (surtout être plus proche des gens, il suffirait de trouver de la surface en centre-ville pour ça lors des projets de réaménagement urbain par exemple, et ça ne manque pas à Toulouse actuellement !).

Merci pour m'avoir lu, espère avoir apporté un éclairage différent et quelques solutions sur cette question complexe.

➤ **Observations partiellement reprises dans le PLPDMA**

-Le programme d'actions 2025-2030 prévoit de mettre l'accent sur le soutien aux recycleries et l'expérimentation d'espaces de réemploi (Action « D1 - Faciliter la deuxième vie des objets »), ainsi que sur les animations scolaires auprès des écoles (Action « A2 - Sensibiliser la jeunesse et les étudiants aux gestes de réduction des déchets »).

-La recherche d'offre plurielle de solutions pour trier et gérer les déchets alimentaires reste une proposition qui s'intègre à l'action « B6- Expérimenter des dispositifs innovants » du futur PLPDMA.

Toulouse Métropole poursuit une veille active sur les nouveaux dispositifs de pré-traitement et de compostage des déchets alimentaires. Les dispositifs susceptibles de répondre à un besoin identifié seront expérimentés afin d'évaluer leur pertinence technique et leur potentiel d'implantation sur le territoire. Si les nombreuses solutions proposées peuvent être très intéressantes pour des usagers ayant fait ce choix à titre individuel, la validation d'une solution technique à l'échelle d'une collectivité se définit selon un certain nombre de critères qui conjuguent l'efficacité technique, l'ergonomie d'usage, la conformité sanitaire et ses conditions de déploiement à plus grande échelle à un coût économiquement acceptable.

Pour certaines des solutions présentées, voici quelques éléments de retours :

- Le Bokashi (méthode par fermentation anaérobie) : cette solution est intéressante pour le tri des déchets alimentaires à domicile mais nécessite un exutoire adapté pour son traitement final. Enfin, le produit final obtenu et l'innocuité de son retour au sol nécessite encore des études scientifiques et un recul, encore insuffisant, pour confirmer ou infirmer la compatibilité avec la microbiologie des sols. C'est pourquoi, par principe de précaution, Toulouse Métropole n'autorise pas l'accès aux composteurs collectifs des matières issues de la méthode Bokashi.
- Les différents modèles de lombricompostage, en jardinières. Le lombricompostage est une solution très intéressante. Cette solution n'est pas développée par la Métropole car de nombreux retours d'expériences en France ont montré un suivi non pérenne de cette solution par la majorité des usagers. Seule une très petite minorité acceptant les conditions particulières de cette pratique et un suivi assidu le maintienne. Toulouse métropole ne dispose pas de moyens humains suffisant pour en assurer la maintenance et le suivi nécessaires à cette solution.

APCVEB	Avis de concertation de l'Association pour la Protection du Cadre de Vie et de l'Environnement Balmanais	<p>Conclusion de l'avis (avis complet en annexe) :</p> <p>Le Plan proposé est un catalogue d'actions mais souffre de l'absence d'un sens global, ce qui a désorienté le citoyen. Ce d'autant que le message le plus lisible a été l'instauration d'une taxe supplémentaire pour un service que l'on considérait comme acquis.</p> <p>Hors de la concertation et du champ du PLPDMA, les déchets non ménagers sur le territoire de Toulouse-Métropole ou externalisés ont un impact majeur sur notre environnement : ce sont les déchets générés par les entreprises et la construction. Cette question majeure nécessiterait une implication plus forte de la métropole.</p> <p>Changer de comportements est devenu nécessaire pour notre environnement, dans une démarche vertueuse qui doit faire sens pour tous. Une politique plus ambitieuse et lisible doit être menée. Cela nécessite une explicitation plus forte et de mettre l'accent sur les bienfaits d'une conduite vertueuse pour soi et son environnement.</p> <p>Passer d'une économie linéaire à une économie circulaire demande, pour tous les acteurs dont les décideurs, de changer de mode de pensée et de mode de vie. Cette évolution nécessaire doit être largement accompagnée jusqu'à l'habitant.</p>	1
--------	--	---	---

➤ **Observation partiellement reprise dans le PLPDMA**

Le PLPDMA a pour objet les déchets produits par les ménages de Toulouse Métropole. Les enjeux liés à la gestion des déchets du BTP et du secteur privé sont intégrés à la Feuille de route économie circulaire de la collectivité. Pour plus d'informations à ce sujet, vous pouvez consulter la page internet dédiée : <https://metropole.toulouse.fr/institutions-et-territoires/emploi-et-vie-economique/accompagnement-aux-entreprises/economie-circulaire>

Anne-Fleur	Un budget à la hauteur	<p>Au-delà des actions à venir, le point principal que soulève ce PLPDMA est celui de son financement. En effet le programme précédent avait un budget assez faible de 700 000 € par an qui ne permettait pas d'envisager déployer des actions ambitieuses. Le budget alloué à la prévention des déchets par la Métropole a été doublé depuis 2020 avec maintenant 1.7 millions d'euros, soit 1.3 % du budget déchets complet. Pour comparaison la part du budget déchets alloué à la prévention est de 3 % à Rennes par exemple, ce qui leur permet d'avoir des résultats bien meilleurs en termes de réduction des déchets. Quelles que soient les actions retenues pour le futur PLPDMA, c'est bien le budget alloué à leur mise en œuvre qui sera crucial.</p>	4
------------	------------------------	--	---

		Pour rappel, la prévention vient en premier dans la hiérarchie des modes de traitement des déchets (Directive européenne n°2008/98/CE du 19/11/ 2008 → Article L. 541-1 II du code de l'environnement français)	
--	--	---	--

➤ **Observation partiellement reprise dans le PLPDMA**

Le budget attribué aux actions de prévention des déchets est en constante progression depuis 2018 et constitue une priorité pour la Direction Politique et Prévention des Déchets et Toulouse Métropole. Le budget attribué chaque année à ces actions reste néanmoins tributaire de l'exercice budgétaire annuel de la collectivité.

Bousquet-Vernhettes	Un plan inutile qui va dégrader le service offert aux habitants	<p>L'évaluation disponible en consultation sur ce site montre que le volume de déchets par habitant est en diminution ces dernières années. Alors pourquoi aller chercher des solutions compliquées alors qu'il n'y a pas vraiment de problème ?</p> <p>Je redoute par-dessus tout que tout ça aboutisse à des solutions contraignantes et stupides comme la facturation individuelle des poubelles. Et tout ça vraisemblablement sans aucune diminution de la redevance forfaitaire perçue en même temps que la taxe foncière.</p> <p>De nombreuses propositions sont idéologiques et constitueraient un recul dans la qualité de service. Par exemple des bouteilles en verre consignées au lieu des emballages plastiques existants c'est beaucoup plus de poids pour les emballages et la mise en place d'un réseau de gestion des retours de bouteilles vide.</p> <p>Qui peut croire que ce serait un progrès ?</p> <p>Le compostage individuel, ça peut intéresser quelques militants mais ça implique d'investir dans des broyeurs coûteux et c'est une solution inadaptée aux parcelles de petite dimension en ville.</p>	6
---------------------	---	---	---

➤ **Observation partiellement reprise dans le PLPDMA**

- L'objectif fixé par la Métropole est de réduire de 11% les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) par habitant en 2024 par rapport à 2010, soit 420 kg de déchets par habitant et par an, conformément à la loi. En 2022, l'objectif était atteint avec 411kg de DMA par habitant. Néanmoins, la sécheresse explique la forte baisse des quantités de déchets verts produits, et le contexte post-COVID et inflationniste impacte beaucoup les changements de comportements sans que nous ayons suffisamment de recul pour les analyser et prédire les futures tendances. Le détail du bilan par axe est accessible sur le site internet de la Métropole : <https://metropole.toulouse.fr/kiosque/programme-local-de-prevention-des-dechets-menagers-et-assimiles>

-La consigne est un dispositif vertueux. En effet, dès 4 utilisations, l'avantage du réemploi des emballages en verre consignés est systématique par rapport aux emballages en verre à usage unique. Plus d'infos sur le site internet de l'ADEME : <https://librairie.ademe.fr/economie-circulaire-et-dechets/6359-evaluation-environnementale-de-la-consigne-pour-le-reemploi-des-emballages-en-verre-en-france.html>

La tarification incitative :

Spoutnik	Instaurer une taxe incitative basée sur le poids des ordures	Pour encourager la réduction des déchets ménagers et améliorer l'efficacité des ramassages, l'instauration d'une taxe incitative basée sur le poids des ordures est une solution prometteuse. Non seulement cela responsabilise les foyers quant à leur production de déchets, mais cela favorise également le recyclage et la réduction à la source. De plus, en diminuant le nombre de ramassages nécessaires, cette mesure permettrait de réduire les coûts logistiques, les nuisances sonores et les émissions de CO2 liées aux transports, contribuant ainsi à un environnement plus sain et durable.	11
FEL	Préférer une taxe au nombre de relèves plutôt qu'au poids	Je trouve l'idée de taxer le ramassage des poubelles en fonction des déchets produits intéressant. Par contre, si cela est fait il est préférable de le faire en fonction du volume plutôt qu'en fonction du poids même si l'objectif final de la métropole est de réduire le poids. Pourquoi ? Parce que tous les déchets ne se valent pas. Il est plus facile et moins polluant (même si cela reste polluant) de recycler du carton que du plastique sauf que le carton/papier est plus lourd que le plastique. La réflexion est la même pour les bouteilles. Il est plus vertueux d'utiliser des bouteilles/bocaux en verre et de les consigner pour éviter de les refabriquer que d'utiliser des bouteilles en plastique ou des boîtes de conserve en métal/aluminium cependant lorsqu'on jette du verre, le poids de celui-ci est beaucoup plus lourd que le plastique ou l'aluminium.	3
anglade	Evitons de faire payer les ramassages des OM	J'espère que vous ne réduirez pas le nombre des passages d'enlèvement des OM et que vous ne facturerez pas au poids ou autres mesures de ce type. Ces principes font que les populations vont déposer leurs OM n'importe où afin de ne pas avoir à payer. Également vous limitez les dépôts en déchetteries à un mètre cube par jour ce principe aussi favorise les dépôts sauvage et dame nature ne s'en porte pas mieux.	5

➤ **Observation non reprise dans le PLPDMA**

Toulouse Métropole a mandaté un bureau d'étude pour étudier la possibilité de déployer une tarification incitative sur son territoire en 2022. Au regard des nombreux prérequis techniques nécessaires à sa mise en œuvre et considérant la faible « incitativité » d'une telle tarification en habitat collectif (typologie d'habitat majoritaire sur le territoire – environ 70% de logement collectif), cette solution n'a pas été jugée pertinente à moyen terme. En effet, l'incitativité est fortement réduite dans le cas de logements collectifs. D'autre part, l'incitativité « collective » peut venir générer des difficultés de gestion au sein d'un même habitat collectif et peut créer des tensions individuelles. La mise en place d'une communication incitative est de ce fait envisagée, elle permettrait de conduire les changements de comportement sans impacter la fiscalité des contribuables.

Le tri sélectif :

Bosvieux	Diminuer la collecte "ordures résiduelles" et augmenter la collecte sélective.	Bonjour Depuis 2023 tous les emballages rejoignent la collecte sélective. Ainsi les ordures résiduelles sont fortement réduites et produites en moindres quantités par rapport au tri. Or, la fréquence de ramassage n'a pas évolué. Il faudra donc caler sur cette évolution réglementaire. Je pense même que 1 ramassage ordures résiduelles et 1 de tri seraient suffisants.	11
----------	--	--	----

➤ **Observation non reprise dans le PLPDMA car ne concerne pas la réduction des déchets**

- Le geste de tri n'est pas une action de réduction des déchets, même s'il est indispensable pour orienter le déchet vers la bonne filière de valorisation.
- La modification des fréquences de collecte n'est pas prévue à court terme au vu des quantités collectées en ordures ménagères et en collecte sélective. Cependant, l'évolution des tonnages à venir (détournement des déchets alimentaires, meilleur respect des consignes de tri) pourraient justifier un nouveau dimensionnement à moyen terme.

jeremy_blot	Stop aux fentes sur les poubelles de recyclage	<p>Les poubelles de nos immeubles sont équipées de fente qui limite de rejet des emballages de moyenne et grande taille.</p> <p>Permettre de lever le couvercle pour mettre tous nos déchets recyclables.</p>	8
-------------	--	---	---

➤ **Observation non reprise dans le PLPDMA car ne concerne pas la réduction des déchets**

-Le geste de tri n'est pas une action de réduction des déchets, même s'il est indispensable pour orienter le déchet vers la bonne filière de valorisation. Les bacs avec opercules sont progressivement supprimés sur l'ensemble du territoire.

alain31240	Réduisons nos déchets au quotidien	<p>Pour réduire nos déchets apprenons déjà à faire le bon tri ! Informons mieux les gens aux gestes du tri et commençons pas les enfants en montrant dans les écoles des animations que les enfants doivent comprendre et ainsi ils pourront ainsi mieux sensibiliser les adultes de l'utilité du tri.</p> <p>Un petit lien qui peut nous aider à mieux trier nos déchets https://www.ecologie.gouv.fr/info-tri</p> <p>Avec l'Info-tri, trier devient plus simple Ministère du Partenariat avec les territoires et de la Décentralisation Ministère de la Transition écologique, de l'Énergie, du Climat et de la Prévention des risques Ministère du Logement et de la Rénovation urbaine</p>	0
------------	------------------------------------	--	---

➤ **Observation non reprise dans le PLPDMA car ne concerne pas la réduction des déchets**

-Le geste de tri n'est pas une action de réduction des déchets, même s'il est indispensable pour orienter le déchet vers la bonne filière de valorisation. Toulouse Métropole mène de nombreuses actions de sensibilisation aux bons gestes de tri, dès le plus jeune âge à l'école.

Plus d'info sur le site de la Métropole : <https://metropole.toulouse.fr/actualites/tous-les-emballages-se-trient>

Propreté et tri sur l'espace public :

Le PLPDMA a pour objet les déchets produits par les ménages de Toulouse Métropole. Les déchets produits sur l'espace public n'en font pas partie.

prulpou	Valoriser les mégots de cigarette	C'est un des déchets les plus problématiques sur notre planète : multiplier les bornes spéciales pour récolter les mégots, et mini campagne concernant leur valorisation. Certaines entreprises spécialisées s'en occupent, peut être évaluer la faisabilité d'un partenariat ?	7
---------	-----------------------------------	---	---

➤ **Observation non reprise dans le PLPDMA car ne concerne pas la réduction des déchets**

Les actions de sensibilisation à la propreté de l'espace public, et notamment contre le jet de mégot, et à la gestion des actions sur le tri des déchets "hors-foyer", portées par le service en charge de la propreté urbaine ne concernent pas la prévention des déchets mais elles sont menées en collaboration avec la Direction Politique et Prévention des Déchets de Toulouse Métropole. De nombreuses actions de nettoyage de l'espace public, type « Clean Up » (opération de nettoyage citoyens), sont également organisées.

jordan_samson	Faciliter le tri des déchets dans l'espace public.	<p>Depuis le 1 janvier 2023, tous les emballages se trient. C'est pourquoi il semble primordial de généraliser une double corbeille/poubelle avec, à minima, un sac d'une couleur différente pour le tri, pour chaque corbeille/poubelle dans l'espace public.</p> <p>Les citoyens doivent pouvoir trier facilement leurs déchets dans l'espace public (d'autant que c'est à plus de 85% des déchets recyclables).</p> <p>Cette généralisation de double corbeille distincte est à la fois très utile, mais participe à la sensibilisation au tri. En effet, comment les pouvoirs publics peuvent inciter les habitants à faire le tri chez eux alors qu'il n'y a pas la possibilité de le faire dans l'espace public.</p> <p>Lors d'une réunion publique avec des membres de TM, ce besoin avait été évoqué. Il avait été rétorqué que suite à une expérimentation non concluante aux abords de la gare en 2013 (donc il y a plus de 10 ans et avant que l'ensemble des emballages soient triables) cette option n'avait pas été retenue. => Sans ambition et volonté, il n'y aura pas de grands changements et c'est pourtant nécessaire au vu du dérèglement climatique.</p>	38
---------------	--	--	----

➤ **Observation non reprise dans le PLPDMA**

Cette proposition concerne l'amélioration de la valorisation matière et pas la prévention des déchets, elle n'est donc pas reprise dans le PLPDMA.

A titre d'information, le service Stratégie Propreté Urbaine a expérimenté l'installation de dispositifs de tri sur l'espace public en 2023. Les résultats de cette expérimentation doivent permettre un déploiement plus large.

Les déchets du BTP :

Le PLPDMA a pour objet les déchets produits par les ménages de Toulouse Métropole. Les déchets du BTP n'en font pas partie.

frangipanier_2	<p>"best practice". Bilan des actions similaires Bordeaux - Grenoble Lyon.</p>	<p>Collaborer avec les industriels et acteurs économiques producteurs de déchets Même si cette thématique n'est pas de la responsabilité ni du champ de compétences de Toulouse. X. S'inspirer du concept "Smicval Market " "recyclerie - assurer un service public de qualité sans laisser de dette environnementale, économique et sociale. X. Positionnement sur la Tarification incitative L'expérimentation d'une TEOM incitative permet la facturation du service Déchets en fonction de son utilisation par les entreprises du territoire. X. Positionnement sur la Tarification incitative sur le traitement eau potable - assainissement si l'entreprise favorise l'utilisation des eaux usées -Transformez l'air en eau potable grâce à nos fontaines à eau atmosphérique et générateur d'eau pour un usage privatif, professionnel ou industriel. X. En réponse à la raréfaction des ressources (matières) limiter sur le territoire les marquages au sol [plastique gid://development-app/Decidim::Hashtag/78/PFAS] - les potelets [métal] ---> introduire une incitation à l'usage de matériaux recyclés ou par exemples Potelets en plastique (matière recyclée) - Potelet de voirie en bois.... X. Renforcer le contrôle des déchets projets voirie - assainissement ... BTP électro gaz téléphonie, peinture bâtiment public... Des actions de formation spécialisées seront mises en place pour aider acheteurs publics à intégrer le recyclage dans leurs appels d'offre. Valider le suivi de déchets avec l'application gouvernementale Trackdéchets ou encore par l'obligation de transmettre le contenu de son registre chronologique au registre donneur d'ordre. note : 46 millions de tonnes de déchets de chantier selon la Fédération Française du Bâtiment, cela représente 12% de la somme de tous les déchets de France. La FFB souligne que ce chiffre ne prend pas en compte les déchets du secteur des travaux publics qui représentent quant à eux 85 millions de tonnes.</p>	0
----------------	--	--	---

Philippe Café Bricol'	Professionnels et industriels	<p>Dans tout ce débat on parle que du particulier (voire, on le culpabilise). Mais toute l'industrie et beaucoup de professionnels produisent des déchets, et généralement en bien plus gros volumes que les particuliers. Si on note dans le rapport une certaine attention vers le bâtiment, il existe certainement bon nombre de déchets pouvant être ressources pour d'autres, d'autres professionnels ou particuliers.</p> <p>Il serait illusoire d'avoir un lieu mettant à disposition ces matières, les flux étant géré industriellement, mais au minimum un catalogue, voire un échantillonnage pourrait être proposé, avec une procédure d'extraction (une commande) de flux en fonction de la demande.</p> <p>A noter que l'industrie, comme le bâtiment, a des standards de dimension généralement assez grands, et ce qui est considéré comme chute, est souvent de dimension suffisante pour une utilisation de particulier.</p>	0
-----------------------	-------------------------------	---	---

➤ **Observations partiellement reprises dans le PLPDMA**

-Concernant la thématique du réemploi (notamment les recycleries), voir la réponse détaillée en page 40.

-Toulouse Métropole a mandaté un bureau d'étude pour étudier la possibilité de déployer une tarification incitative sur son territoire en 2022.

Au regard des nombreux prérequis techniques nécessaires à sa mise en œuvre et considérant la faible « incitativité » d'une telle tarification en habitat Collectif (typologie d'habitat majoritaire sur le territoire), cette solution n'a pas été jugée pertinente à moyen terme.

- La gestion de l'eau, de l'assainissement, de la voirie et déchets BTP sont en dehors du périmètre du PLPDMA.

-Les enjeux liés à la gestion des déchets du BTP et du secteur privé sont intégrés à la Feuille de route économie circulaire de la collectivité.

Toulouse Métropole portant notamment le projet « Life Waste2Build », qui consiste à optimiser les ressources et valoriser les déchets du BTPB du territoire. Ce projet s'appuie sur la commande publique (marché de travaux) pour développer l'emploi de matériaux de seconde vie dans la construction, la rénovation ou l'aménagement paysager, grâce à 58 chantiers expérimentaux.

Pour plus d'informations à ce sujet, vous pouvez consulter la page internet dédiée :

<https://metropole.toulouse.fr/institutions-et-territoires/emploi-et-vie-economique/projets-europeens/life-waste2build>

Les nuisances sonores occasionnées par les camions de collecte :

Mister_FF	Des camions-poubelle moins bruyant	Pour la tranquillité des habitants, moderniser les camions-poubelle pour moins de bruit et de contamination.	0
-----------	------------------------------------	--	---

➤ **Observation non reprise dans le PLPDMA car ne concerne pas la réduction des déchets**

Dans le cadre du travail engagé par la ville et la Métropole en faveur du verdissement de sa flotte, et dans un souci d'exemplarité, Toulouse Métropole a intégré en juin 2023 sa première benne électrique. Cette benne électrique de 20 m3 a une autonomie d'environ 100 km en condition de collecte. Adaptée au milieu urbain, cette dernière a déjà parcouru plus de 6 852 km (mai 2024) pour effectuer le ramassage des déchets d'ordures ménagères ou de bacs de tri dans les quartiers des Minimes et Amouroux. Plus vertueux sur le plan environnemental, ce véhicule, dont les nuisances sonores sont nettement diminuées par rapport à un camion thermique traditionnel, est apprécié des agents de collecte. Avec l'acquisition de 17 bennes à ordures ménagères roulant au gaz naturel de ville (GNV) depuis 2019, cette nouvelle benne électrique vient compléter le parc de bennes et permettre une alternative aux camions thermiques.

Valoriser l'eau du robinet :

jalbert_victor	Proposer plus de fontaines d'eau potable dans la ville	En s'inspirant de Los Angeles, proposer plus de fontaines à eau dans la ville pour remplir sa gourde permet de limiter l'achat de bouteilles en plastique. En facilitant l'accès à l'eau potable, cette action peut aussi avoir des effets bénéfiques pour la santé car moins chère que des sodas. C'est aussi un service public qui facilite la vie des usagers. Qui n'a jamais cherché un point d'eau pour s'hydrater sans en trouver un à proximité ? Comme dit plus haut, Los Angeles a déjà fait cette action allant jusqu'à même interdire les bouteilles d'eau en plastique. Il y a donc des études qui montrent l'effet de telles mesures.	0
jeremy_blot	Valoriser l'eau du robinet	Valoriser la qualité de l'eau du robinet pour inciter les particuliers à la préférer à l'eau en bouteille.	9

➤ Observations non reprises dans le PLPDMA

-Cette thématique est portée par la compétence « Eau de la Métropole », c'est pourquoi ces actions ne sont pas intégrées au PLDPMA. Elles contribuent néanmoins à la réduction des déchets. Plus d'informations sur le site internet : <https://www.eaudetoulousemetropole.fr>

-La ville de Toulouse dispose déjà de + de 400 fontaines à boire, ce qui nous positionne dans les villes les mieux dotées de France. Il est prévu dans les années à venir d'équiper les nouveaux parcs, les nouvelles aires de jeux et city stades et de renforcer le maillage dans les zones non pourvues.

-Une cartographie des fontaines de Toulouse est disponible pour permettre aux usagers de localiser ces équipements, sur le site internet suivant : <https://carto.toulouse.fr/PDI/>

ANNEXE : avis publiés en pièce jointe

Ci-dessous la reprise complète des contributions transmis en pièce jointe sur la plateforme Jeparticipe :

- du groupe local EELV – Les Écologistes de Toulouse et des élu.es écologistes du groupe Toulouse Ecologiste & Solidaire – Ville et Métropole
- de l'Association de Protection du Cadre de Vie et de l'Environnement Balmanais (APCVEB)

**Contribution du groupe local EELV – Les Écologistes
de Toulouse et des élu.es écologistes du groupe
Toulouse Ecologiste & Solidaire – Ville et Métropole**



Déposée le 31/10/24 sur le site « Je participe » de Toulouse Métropole, à l'adresse suivante : [Je participe ! \(toulouse.fr\)](https://je-participe.toulouse.fr).



SYNTHESE DE NOTRE CONTRIBUTION :

- 1) Les axes de travail du PLPDMA 2025-2030 vont dans le bon sens mais mériteraient d'être plus ambitieux
- 2) Un manque d'actions dans la phase amont de prévention des déchets
- 3) Les propositions d'amélioration que nous suggérons :
 - Un objectif de -20% de déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2030
 - Une cartographie complète des acteurs et partenaires de la Métropole, pouvant agir sur la prévention des déchets
 - Etudier la possibilité de mise en place de lombricomposteurs
 - Inciter au traitement in situ des déchets verts en en donnant les moyens aux ménages
 - Développer le potentiel de la collecte en point d'apport volontaire des biodéchets sur l'espace public, afin de déployer la méthanisation
 - Développer la gestion in-situ des déchets alimentaires sur tous les sites gérés par Toulouse Métropole là où il est possible d'installer des composteurs
 - Impulser et participer à l'accompagnement des usagers professionnels dans leurs gestes de réduction des déchets
 - Se doter d'objectifs chiffrés de réduction du gaspillage alimentaire à l'échelle métropolitaine
 - Limiter l'exposition des habitantes et habitants aux sollicitations commerciales et réduire la place de la publicité dans l'espace public
 - Définir des objectifs chiffrés pour renforcer l'exemplarité de Toulouse métropole et de ses communes membres
 - Limiter les déchets de construction lors des réhabilitations, rénovation/reconstruction des bâtiments publics

DETAIL DE NOTRE CONTRIBUTION :

- 1) **Des axes de travail qui vont dans le bon sens mais qui mériteraient d'être plus ambitieux**
 - Production de déchets ménagers et assimilés (DMA) par an et par habitant entre 2010 et 2030

« Toulouse Métropole vise une réduction de 11 % des déchets ménagers et assimilés par habitant en 2024 par rapport à 2010, à savoir parvenir à 420 kg/hab. En 2023, on atteint déjà 411 kg par habitant soit -61 kg/hab depuis 2010. Des résultats qui dépassent donc les objectifs fixés par la métropole. »¹

S'il faut saluer ces résultats, qui sont encourageants, nous pouvons aussi nous demander si cela ne provient pas du fait que l'objectif initialement fixé, dans le plan 2018-2024 était sous-évalué et pas suffisamment ambitieux.

Dans ce projet de nouveau plan 2025-2030, l'objectif de ne viser que -15% entre 2010 et 2030 est insuffisant. Selon nous, il ne s'agit pas d'un objectif stimulant car cette réduction peut être atteinte presque automatiquement, en suivant les tendances structurelles de modification des modes de consommation.

→ Nous devrions viser plutôt une réduction de -20% entre 2010 et 2030, comme le propose, par exemple la métropole de Grenoble.

- Aucune visibilité sur les moyens humains et financiers alloués à la réalisation de ce plan

Le présent projet n'indique pas quels sont les acteurs qui vont mettre en œuvre ce plan de prévention et de réduction des déchets. Nous avons également du mal à identifier qui fait quoi entre les agents de Toulouse Métropole, les associations environnementales, les commerçants, les acteurs de quartiers, etc. Il est nécessaire pour Toulouse Métropole d'avoir une cartographie à jour des acteurs : établissements scolaires, associations, bailleurs, gestionnaires de logements, entreprises, acteurs de la gestion des déchets, bureaux d'études, acteurs institutionnels, etc. En effet, c'est la complémentarité des acteurs et l'intervention de tous qui constitue la clé du succès d'un programme de prévention, puisque diverses instances et compétences sont à mobiliser.

→ Elaborer une cartographie complète des acteurs et partenaires de la Métropole, pouvant agir sur la prévention des déchets.

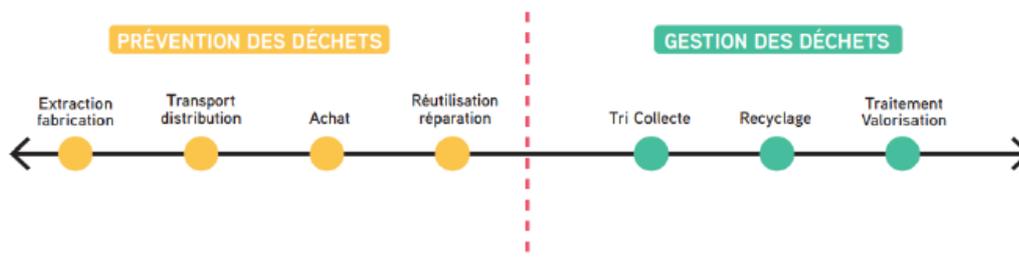
2) Un manque d'actions dans les phases amont de prévention des déchets

Pour avoir moins de déchets à gérer, dans la partie aval du schéma ci-dessous (partie bleue), il est nécessaire de les limiter en amont (dans la partie jaune du schéma ci-dessous). Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ! Nous écologistes, pensons qu'il est donc nécessaire d'agir prioritairement sur les étapes de la partie prévention, afin de tarir la production des déchets dès son origine.

¹ Rapport annuel 2023 sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS), p. 13 - DEL-24-0563 du Conseil métropolitain du 17/10/2024.

Le cycle du déchet

Les actions de prévention des déchets permettent de réduire les quantités et/ou la nocivité des déchets avant abandon ou prise en charge par la collectivité.



Source : programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) 2025-2030 - Projet soumis à la consultation du public du 10 au 31 octobre 2024, p. 3.

Or le PLPDMA 2025-30 propose principalement des actions dans l'étape « Réutilisation/réparation » de la partie Prévention des déchets mais pas dans les 3 étapes précédentes.

- Extraction/fabrication : aucune action.
- Transport/distribution : 1 action : C1 (restauration collective durable).
- Achat : aucune action.
- Réutilisation/réparation : 14 actions dont :
 - 6 actions B1 à B6 (compostage)
 - 4 actions B7 à B9, E4 (déchets bruns)
 - 3 actions D1, D2 et D4 (réemploi d'objet, consigne)
 - 1 action E3 (pratique circulaire pour les agents de la métropole)

Les 8 autres actions relèvent de la sensibilisation et de la communication :

- A1 : communication grand public
- A2 et A2 : jeunesse
- A4 : professionnels
- C2 : gaspillage alimentaire pour les scolaires
- D3 : réutilisation des textiles
- E1, E2 et E4 : exemplarité des agents de la métropole

3) Commentaires sur les 5 axes retenus

Axe A : accompagner le changement

- **A.1 : Mener des actions de sensibilisation du grand public**
 - Nous nous réjouissons que notre proposition exprimée en 2022 sur la démarche « Oui pub ! » soit retenue.
 - Si l'opération « c'est décidé, on réduit nos déchets » auprès de 120 foyers chaque année, est une bonne action de sensibilisation, il n'en demeure pas moins qu'elle ne touche que peu de ménages sur les plus de 850 000 habitantEs de la métropole.

Axe B : favoriser la gestion de proximité des biodéchets

Toulouse Métropole n'est pas au rendez-vous puisque la collectivité n'a pas été en mesure de proposer une solution de tri à la source des biodéchets aux MétropolitainEs, en date du 1^{er} janvier 2024, comme nous y obligeait la loi. Nous avons donc un retard important sur cette question de la gestion des biodéchets.

- B.2 : Développer le compostage collectif en espace privé

Pour réaliser cette action, il est nécessaire de travailler en étroite collaboration avec les syndicats et gestionnaires de copropriétés et de proposer des solutions adaptées au lieu.

→ Etudier la possibilité de mise en place de lombricomposteurs, à titre individuel si le compostage collectif en copropriété n'est pas possible.

- B3 : Déployer le compostage collectif en espace public

→ Développer le potentiel de la collecte en point d'apport volontaire des biodéchets sur l'espace public afin de déployer la méthanisation

- B.4 : Accompagner la pratique du compostage auprès des citoyens

Afin de développer le compostage, il est nécessaire d'informer et d'accompagner les habitantEs de nos communes à cette pratique.

→ Inciter au traitement in situ des déchets verts en en donnant les moyens aux habitantes et habitants (Accompagner au changement des habitudes, mettre à disposition des dispositifs facilitants, communication, phase de transition, etc.)

- B.5 : Accompagner le développement de la gestion in-situ des déchets alimentaires dans les sites de restauration collective communale

L'accompagnement de 23 sites de restauration collective sur 6 ans vers le compostage nous semble assez faible.

→ Il est nécessaire de généraliser la gestion in-situ des déchets alimentaires sur tous les sites dont Toulouse Métropole en a la charge : écoles, EPHAD, etc., là où il est possible d'installer des composteurs.

Axe C : lutter contre le gaspillage alimentaire

Cet axe est seulement doté de 2 actions.

→ Il nous semble nécessaire d'impulser et de participer à l'accompagnement des usagers professionnels aux gestes de réduction des déchets et non uniquement étudier ce qu'il peut être envisagé (comme mentionné dans l'action A4).

→ Se doter d'un objectif chiffré de réduction du gaspillage alimentaire, d'autant que la loi AGEC du 10 février 2020 prévoit des objectifs de réduction de gaspillage alimentaire de :

- -50% dès 2025 dans la restauration collective et les distributeurs
- -50% en 2030 pour les consommateurs et les autres acteurs de l'agroalimentaire

Axe D : promouvoir la consommation responsable

Les 4 actions de cet axe (D1 à D4) ne proposent pas de prévention en amont de l'acte d'achat. Certes, le développement des zones de dons, des zones de réemploi dans les déchetteries et l'octroi d'une prime réparation pour inciter à réparer plutôt que d'acheter, sont salutaires, mais une fois encore, il est utile de se positionner en amont.

- Nous proposons une campagne de communication valorisant une consommation responsable, lors de l'acte d'achat, du type : « Avez-vous vraiment besoin d'acheter cet objet ? Si oui, pourquoi ne pas s'en procurer un d'occasion ? »
- Nous proposons de limiter l'exposition des habitantEs aux sollicitations commerciales et souhaitons réduire la place de la publicité dans l'espace public.

Axe E : poursuivre l'exemplarité de Toulouse métropole et des communes membres

Les 5 actions présentées dans cet axe vont dans le bon sens, mais nous regrettons qu'il n'y ait pas d'engagements chiffrés, du type :

- Objectif de réduction de gaspillage alimentaire dans les écoles, crèches, Ephad et tout établissements gérés par Toulouse métropole et ses communes membres
- Un nombre de sites de compostage à créer sur les établissements gérés par Toulouse métropole et ses communes membres

De plus, nous pensons qu'il serait utile de mettre en place un processus et une gestion optimale pour limiter les déchets de construction lors des réhabilitations, rénovation/reconstruction des bâtiments publics.

- Nous proposons de définir des objectifs chiffrés pour renforcer l'exemplarité de Toulouse métropole et de ses communes membres
- Limiter les déchets de construction lors des réhabilitations, rénovation/reconstruction des bâtiments publics



**Association de Protection du Cadre de Vie et de
l'Environnement Balmanais**

45 avenue Henri Dunant - 31130 Balma
Association agréée Protection de l'Environnement pour la Haute-Garonne
apcveb@free.fr

Balma, le 31 octobre 2024

AVIS sur le projet PLPDMA

En tant qu'association agréée Protection de l'Environnement, nous intervenons dans la dernière phase de concertation et déposons un avis sur le futur Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) pour 2025-2030.

Nous avons participé à la réunion du 10 octobre 2024 (salle Odyssée à Balma) au cours de laquelle le projet de programme a été présenté au grand public. Cette réunion a lancé officiellement la dernière phase de consultation publique qui s'achève le 31 octobre 2024, soit une durée de 3 semaines.

Après deux premiers plans d'action de 5 ans (2012-2017 et 2018-2024), le nouveau PLPDMA pour 2025-2030 sera rédigé puis soumis au vote du Conseil de la Métropole, début 2025.

Cette concertation porte sur les « **déchets ménagers** » (DMA), dont le producteur initial est un ménage, et non pas sur l'ensemble des déchets dont les « **déchets d'activités économiques** » (DAE).

Elle s'inscrit donc dans un cadre limité : selon l'Ademe, en janvier 2024, « les déchets ménagers représentent 9 % du volume de déchets produits en France, les déchets des entreprises, 21% et les déchets de la construction, 70 % . »

Nous avons bien noté qu'il s'agit d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), donc en amont de la collecte des déchets.

Objectif du PLPDMA

En application de la loi AGEC, ce projet a pour objectif de réduire de 15% la production de Déchets Ménagers et Assimilés sur la période 2010/2030.

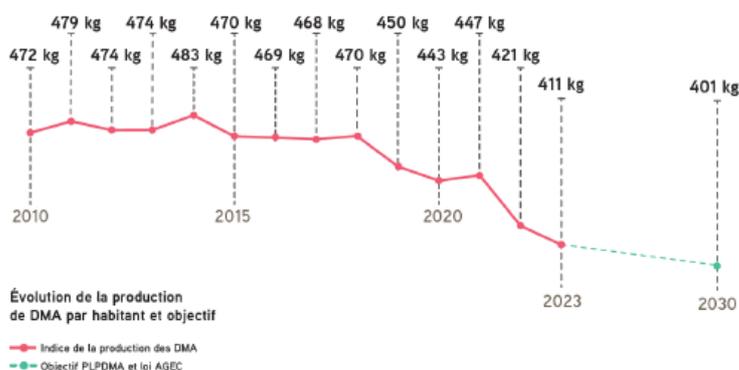
Dans une perspective plus globale, cela représente, sur un volume de 9 % du total des déchets produits, une réduction globale à l'échelle française de 1,3 %.

L'ambition du PLPDMA 2025-2030 est une réduction par habitant de 2,5 % des déchets ménagers, soit une réduction d'environ 0,8 % par an pour atteindre une production maximale de 401 kg/hab par an en 2030. De l'analyse des 2 plans précédents, il apparaît que la courbe des déchets ménagers

APCVEB Avis de concertation sur le PLPDMA 1

est éloquent : nous sommes seulement à quelques kg des objectifs 2030 et l'objectif semble atteignable.

Évolution de la production de DMA par habitant et objectif



Cependant, cette courbe globalisée ne permet pas de dissocier l'évolution des efforts produits en matière de réduction des déchets ménagers et des déchets emballages et papier dont la présence est imposée par l'industrie et le commerce.

Un programme catalogue

Les 5 axes thématiques listent 23 actions : un effet catalogue qui brouille la vision d'ensemble et interroge sur la politique sous-tendue.

Elle appellerait un changement de comportements sans réellement le contextualiser. Allons-nous vers une nouvelle éducation du consommateur/producteur de déchets ?

Quelle est la réelle ambition de ce projet ?

Des habitants plus sollicités que les entreprises ?

Le projet présente un programme en 5 axes qui touche principalement les habitants et, à la marge, les entreprises (qui créent des déchets et qui en transfèrent vers les habitants).

Comme cela a été exprimé durant la concertation : « ce n'est pas seulement sur lui (l'individu) qu'il faut faire peser la responsabilité de la réduction des déchets. »

L'Axe A se base essentiellement sur des actions de sensibilisation en direction de la population. Plus que sur les entreprises, la réussite de ce plan d'action repose surtout sur la population.

Pourtant, le geste de dépôt dans les bacs DMA n'est pas seulement lié au choix de l'individu. Les emballages pèsent sur l'ensemble des déchets produits à traiter. Or, la chaîne de responsabilité et d'actions à mener sur ce sujet en direction des entreprises est bien moins visiblement sollicitée.

Les actions à l'adresse des entreprises relèvent plutôt de gestes de réduction de déchets à étudier,

APCVEB Avis de concertation sur le PLPDMA 2

d'actions d'information ou de sensibilisation comme l'Axe A4.

« Accompagner les acteurs industriels, commerciaux et restaurateurs vers une réduction significative de leurs déchets représenterait un levier pour la Métropole dans l'optique de l'atteinte des objectifs de réduction à l'échelle nationale" ne fixe pas d'objectif clair.

De même, la lutte contre le gaspillage alimentaire vise plus des actions pédagogiques au sein des écoles que des actions ciblées vers les restaurants et structures collectives, vers les entreprises...

Comme levier, Toulouse-Métropole dispose aussi de la maîtrise des marchés publics qui ne sont pourtant pas évoqués comme outils vertueux.

Polarisation sur le débat « Déchets verts »

Sur les 23 actions programmées, 9 concernent les biodéchets (alimentaires et végétaux). Les déchets végétaux focalisent ce plan.

Les suites de la Délibération n° DEL-24-0233 du Conseil de la Métropole du jeudi 20 juin 2024 (sur Recyclage et valorisation - Collecte des résidus de jardin : adoption des tarifs de la collecte en porte-à-porte et de location de bennes), une Délibération adoptée par 74 votes pour et 58 abstentions sont éloquentes : prises de position de maires et d'habitants, pétitions, protestations... Ces décisions ont été vécues comme particulièrement impactantes pour le public.

Tout d'abord, nous considérons que le déchet vert est une ressource. Si le producteur est bien le ménage, il peut être bénéficiaire de cette ressource. Cela est un changement de paradigme qui n'est pas clairement explicité. La décision de réduire la collecte n'est pas assortie d'une explicitation des bienfaits que le traitement in situ des déchets peut apporter aux jardiniers.

Le « déchet vert » est une ressource verte, intégrée dans un circuit court, dans une démarche de jardin au naturel. Au-delà du compostage et du broyat, cette nouvelle démarche devrait intégrer des pratiques plus vertueuses comme le zéro phyto.

Depuis 13 ans, au collège de Balma, un atelier « Jardinage au collège » fonctionne grâce à la collaboration entre enseignants et bénévoles motivés de notre association. Il met en pratique les principes de la permaculture avec les collégiens et essaime auprès des familles.

Nous sommes convaincus de l'intérêt du traitement des déchets in situ et de la valorisation locale de cette ressource.

Mais, nous souhaitons que l'accompagnement soit adapté et intensifié. Les expériences citées et les actions à mener devraient être largement adaptées et irriguer jusque dans les quartiers, au plus près de la population. Elles doivent intégrer la nécessité d'adaptations locales en raison d'une grande disparité des situations (copropriétés, maison de ville avec jardin, jardin périurbain, capacité physique en fonction de l'âge...).

Cela implique d'accompagner de manière massive ce changement de comportement mais, surtout, d'explicitier un sens et une ligne politique plus positive au risque de comportements contre productifs mais perçus comme efficaces par certains habitants : remplacement des haies par des murs de clôture, remplacement du gazon par des terrasses... Cela a été un des risques signalés en réunion dans un autre cadre, celui de la concertation du PLUiH mais pour d'autres raisons (sécurité,

APCVEB Avis de concertation sur le PLPDMA 3

terrain trop petit...).

Hors du champ de ce plan, nous sommes aussi interpellés par l'absence de réflexion sur l'espace public et les espaces d'intérêt public à réserver au sein des quartiers pour mettre en oeuvre des « solutions locales » comme évoqué pour le broyage ou le compostage, mais aussi le stockage de l'énergie, la logistique...

Le passage par le sens à donner à cette politique nous semble incontournable. Cette prise de conscience au niveau des déchets verts doit s'intégrer dans une prise de conscience environnementale plus large.

Economie circulaire

Dans le cadre de l'économie circulaire et en direction des habitants défavorisés, l'action « Faire réparer des objets » (électroménager, téléphonie, audiovisuel, outillage, instruments de musique, chaussures, horlogerie...) mise en place en 2020, nous interpelle. Seulement 780 personnes en ont bénéficié depuis 2020 (chiffre indiqué en réunion le 10 octobre dernier).

Si on peut comprendre que l'octroi de cette prime de 100 € soit sous condition de revenu, on peut se demander si l'information a bien été diffusée et quel budget était alloué à cette action.

On peut déplorer qu'aucun rapport de suivi des plans précédents n'éclaire la concertation et que les actions envisagées restent limitées (étudier, expérimenter...).

Au-delà des actions prévues par le PLPDMA et en complémentarité, beaucoup d'actions associatives telles les Café Bricol et leur démarche vertueuse de proximité seraient à mettre en lumière et à encourager pour créer une réelle dynamique et conforter le changement nécessaire de comportements.

Financement

Le traitement des déchets et les financements afférents sont hors champ de cette concertation.

On ignore les sommes qui seront allouées à chaque Axe d'action et les perspectives de financement.

En lien avec la réduction des collectes Déchets verts, la réduction des budgets est aussi un point d'interrogation de la part des habitants et une source de défiance. Une explicitation de l'affectation des économies réalisées par la réduction des collectes devient nécessaire.

Suivi d'actions et chiffrage des objectifs

Alors que maintenant tous les plans (ex : le PCAET) prévoient des indicateurs d'objectifs et de suivi, le plan prévoit "tous les 6 ans des phases d'évaluation et si nécessaire de révision".

Le seul objectif affiché est la traduction de la loi AGEC : " Concrètement, cela consiste à atteindre 400 kg de déchets par habitant et par an en 2030 et, si possible, d'aller encore plus loin dans la réduction des déchets."

Nous demandons la mise en place d'indicateurs de suivi d'objectifs et d'actions.

Conclusion

Le Plan proposé est un catalogue d'actions mais souffre de l'absence d'un sens global, ce qui a désorienté le citoyen. Ce d'autant que le message le plus lisible a été l'instauration d'une taxe supplémentaire pour un service que l'on considérait comme acquis.

Hors de la concertation et du champ du PLPDMA, les déchets non ménagers sur le territoire de Toulouse-Métropole ou externalisés ont un impact majeur sur notre environnement : ce sont les déchets générés par les entreprises et la construction. Cette question majeure nécessiterait une implication plus forte de la métropole.

Changer de comportements est devenu nécessaire pour notre environnement, dans une démarche vertueuse qui doit faire sens pour tous. Une politique plus ambitieuse et lisible doit être menée. Cela nécessite une explicitation plus forte et de mettre l'accent sur les bienfaits d'une conduite vertueuse pour soi et son environnement.

Passer d'une économie linéaire à une économie circulaire demande, pour tous les acteurs dont les décideurs, de changer de mode de pensée et de mode de vie. Cette évolution nécessaire doit être largement accompagnée jusqu'à l'habitant.

Pour l'APCVEB,
la présidente,



Annie Damon-Chosy

APCVEB Avis de concertation sur le PLPDMA 5